
RAPPORT

SUR

LES EXPÉRIENCES MAGNÉTIQUES

FAITES PAR LA COMMISSION DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE,

Lu dans les séances des 21 et 28 juin 1831,

Par M. HUSSON, R A P P O R T E U R.

MESSIEURS ,

Plus de cinq ans se sont écoulés depuis qu'un jeune médecin, M. *Foissac*, dont nous avons eu de fréquentes occasions de juger le zèle et l'esprit observateur, crut devoir fixer l'attention de l'Académie de Médecine sur les phénomènes du magnétisme animal. Il lui rappela que le rapport fait en 1784 par la Société royale de Médecine avait trouvé parmi les commissaires chargés des expériences un homme consciencieux et éclairé qui avait publié un rapport contradictoire à celui de ses collègues ; que, depuis cette époque, le magnétisme avait été l'objet de nouvelles expériences, de nouvelles recherches ; et, si l'Académie le jugeait convenable, il proposait de soumettre à son examen une somnambule qui lui paraissait propre à éclairer une question que plusieurs bons esprits de France et d'Allemagne regardaient comme loin d'être résolue, bien qu'en 1784, l'Académie des Sciences et la Société

royale de Médecine eussent prononcé leur jugement contre le magnétisme.

Une commission, composée de Messieurs *Ade-
lon*, *Burdin* aîné, *Marc*, *Pariset* et moi, fut chargée de vous faire un rapport sur la proposition de M. Foissac.

Ce rapport présenté à la Section de Médecine, dans sa séance du 13 décembre 1825, concluait à ce que le magnétisme fût soumis à un nouvel examen ; cette conclusion donna lieu à une discussion animée qui se prolongea pendant les séances des 10 et 24 janvier et 14 février 1826. La Commission répondit dans cette dernière à toutes les objections dont son rapport avait été l'objet ; et, le même jour, après une mûre délibération, après le mode jusqu'alors *inusité*, en matière de science, d'un scrutin individuel, la Section arrêta qu'une Commission spéciale serait chargée d'examiner de nouveau les phénomènes du magnétisme animal.

Cette nouvelle commission, Composée de MM. *Bourdois*, *Double*, *Fouquier*, *Itard*, *Guéneau de Mussy*, *Guersent*, *Laennec*, *Leroux*, *Magendie*, *Marc* et *Thillaye*, fut nommée dans la séance du 28 février 1826. Quelque temps après, M. Laennec, ayant été forcé de quitter Paris, pour raison de santé, je fus désigné pour le remplacer, et la Commission ainsi constituée s'occupa de remplir la mission dont elle avait été investie.

Son premier soin, avant la retraite de M. Laennec, fut d'examiner la somnambule qui avait été offerte par M. Foissac (M^{lle}. Cœline).

Diverses expériences furent faites sur elle dans le local de l'Académie ; mais, nous devons l'avouer, notre inexpérience, notre impatience, notre défiance, trop vivement manifestées peut-être, ne nous permirent d'observer que des phénomènes physiologiques assez curieux que nous vous ferons connaître dans la suite de notre rapport, mais dans lesquels nous ne vîmes aucune des facultés dont elle nous a donné des preuves dans une autre occasion. Cette somnambule, fatiguée sans doute de notre exigence, cessa à cette époque d'être mise à notre disposition, et nous dûmes chercher dans les hôpitaux des moyens de poursuivre nos expériences.

M. Pariset, médecin de la Salpêtrière, pouvait plus que toute autre personne nous aider dans nos recherches ; il s'y prêta avec un empressement dont malheureusement le résultat ne répondit point à notre attente. La Commission, qui fondait une grande partie de ses espérances sur les ressources que pouvait lui fournir cet hôpital, soit sous le rapport des individus qu'elle aurait soumis aux expériences, soit à cause de la présence de M. Magendie, qui avait demandé à les suivre comme Commissaire ; la Commission, disons-nous, se voyant privée des moyens d'instruction qu'elle espérait y trouver, eut recours au zèle de chacun de ses membres.

M. Guersent lui promit le sien dans l'hôpital des Enfants, M. Fouquier, dans celui de la Charité, MM. Guéneau et le Rapporteur, dans l'Hôtel-Dieu,

M. Itard , dans l'Institution des Sourds-Muets ; et dès-lors , chacun se disposa à faire des essais dont il devait rendre témoins les autres membres de la Commission.

Bientôt d'autres et de plus puissans obstacles ne tardèrent pas à arrêter nos travaux ; les causes qui ont pu faire naître ces obstacles nous sont inconnues ; mais en vertu d'un arrêté du Conseil général des hospices , en date du 19 octobre 1825 , qui défendait l'usage de tout remède nouveau qui n'aurait pas été approuvé par une Commission nommée par le Conseil , les expériences magnétiques ne purent être continuées à l'hôpital de la Charité.

Réduite à ses propres ressources , à celles que les relations particulières de chacun de ses membres pouvaient lui offrir , la Commission fit un appel à tous les médecins connus pour faire ou avoir fait du magnétisme animal l'objet de leurs recherches. Elle les pria de la rendre témoin de leurs expériences , de lui permettre d'en suivre avec eux la marche , d'en constater les résultats. Nous déclarons que nous avons été parfaitement servis dans nos espérances par différens de nos confrères , et surtout par celui qui , le premier , avait soulevé la question de l'examen du magnétisme , par M. Fois-sac. Nous ne craignons pas de déclarer ici que c'est à sa constante et persévérante intervention , et au zèle actif de M. Dupotet , que nous devons la majeure partie des matériaux que nous avons pu réunir pour rédiger le rapport que nous vous présentons.

Toutefois , Messieurs , ne croyez pas que votre

Commission ait, dans aucune circonstance, confié à d'autres qu'à elle le soin de la direction des expériences dont elle a été témoin ; que d'autres que le Rapporteur aient tenu minute par minute la plume pour la rédaction des procès-verbaux constatant la succession des phénomènes qui se présentaient, et à mesure qu'ils se présentaient. La Commission a mis à remplir tous ses devoirs l'exactitude la plus scrupuleuse ; et si elle rend justice à ceux qui l'ont aidée de leur bienveillante coopération, elle doit détruire les plus légers doutes qui pourraient s'élever dans vos esprits sur la part plus ou moins grande que d'autres qu'elle auraient prise dans l'examen de cette question. C'est elle qui a toujours conçu les divers modes d'expérimentation, qui en a tracé les plans, qui en a constamment dirigé le cours, qui en a suivi et écrit la marche ; enfin, en se servant d'auxiliaires plus ou moins zélés et éclairés, elle a toujours été présente, et toujours elle a imprimé sa direction propre à tout ce qui a été fait.

Aussi, vous verrez qu'elle n'admet aucune expérience faite en dehors de la Commission, même par des membres de l'Académie.

Quelque confiance que doivent établir entre nous l'esprit de confraternité et l'estime réciproque dont nous sommes tous animés, nous avons senti que dans l'examen d'une question dont la solution est si délicate, nous ne devions nous en rapporter qu'à nous seuls ; et que vous, vous ne pouviez vous en rapporter qu'à notre garantie. Nous avons cru cependant ne pas devoir frapper de cette exclusion

rigoureuse, un fait très curieux, observé par M. Cloquet. Nous l'avons admis, parce qu'il était déjà, pour ainsi dire, la propriété de l'Académie, la section de chirurgie s'en étant occupée dans deux de ses séances (1).

Cette réserve que la Commission s'est imposée, Messieurs, dans l'usage des faits divers relatifs à la question qu'elle a étudiée avec tant de soin et d'impartialité, nous donnerait le droit d'en demander le retour, si quelques personnes qui n'auraient pas été témoins de nos expériences, voulaient élever des discussions sur leur authenticité. Par la raison que nous n'appelons votre confiance que sur ce que nous avons vu et fait, nous ne pouvons pas admettre que ceux qui en même temps que nous et avec nous, n'auraient ni vu ni fait, pussent attaquer ou révoquer en doute ce que nous avancerons avoir observé : et comme enfin, nous nous sommes toujours défiés de ces merveilles qu'on nous disait devoir arriver, et que ce sentiment nous a constamment dominés dans toutes nos recherches, nous pensons avoir quelque droit à ce que, si vous ne nous accordez pas votre croyance, vous n'éleviez cependant aucun doute sur les dispositions morales et physiques dans lesquelles nous avons toujours procédé à l'observation des divers phénomènes dont nous avons été témoins.

Ainsi, Messieurs, ce rapport que nous sommes loin de vous présenter comme devant fixer votre

(1) Le 16 et le 30 avril 1829.

opinion sur la question du magnétisme , ne peut , ne doit être considéré que comme la réunion et la classification des faits que nous avons observés jusqu'à présent ; nous vous l'offrons comme une preuve que nous avons cherché à justifier votre confiance ; et tout en regrettant qu'il ne repose pas sur un plus grand nombre d'expériences , nous avons cependant l'espoir que vous l'accueillerez avec indulgence , et que vous en entendrez la lecture avec quelque intérêt.

Nous croyons , toutefois , devoir vous prévenir que , ce que nous avons vu dans nos expériences , ne ressemble en aucune manière à tout ce que le rapport de 1784 cite des magnétiseurs de cette époque. Nous n'admettons ni ne rejettons l'existence d'un fluide , parce que nous ne l'avons pas constatée ; nous ne parlons ni du baquet , ni de la baguette , ni de la chaîne que l'on établissait en faisant communiquer tous les magnétisés par les mains , ni des pressions prolongées pendant longtemps , et quelquefois pendant plusieurs heures sur les hypocondres et sur le ventre , ni du chant , ni de la musique instrumentale qui accompagnaient les opérations magnétiques , ni de la réunion d'un grand nombre de personnes qui se faisaient magnétiser en présence d'une foule de témoins , parce que toutes nos expériences ont eu lieu dans le calme le plus parfait , dans le silence le plus absolu , sans aucun moyen accessoire , jamais par un contact immédiat , et toujours sur une seule personne à la fois.

Nous ne parlons pas de ce que du temps de Mes-

mer, on appelait si improprement *crise*, et qui consistait en convulsions, en rires quelquefois inextinguibles, en pleurs immodérés, en cris perçans, parce que nous n'avons jamais rencontré ces différens phénomènes.

Sous tous ces rapports, nous ne balançons pas à prononcer, qu'il existe une très grande différence entre les faits observés et jugés en 1784, et ceux que nous avons recueillis dans le travail que nous avons l'honneur de vous présenter; que cette différence établit entre les uns et les autres une ligne de démarcation nettement tranchée, et que, si la raison a fait justice d'une grande partie des premiers, l'esprit de recherches et d'observation doit s'étudier à multiplier et apprécier les seconds.

Il en est du magnétisme, Messieurs, comme de beaucoup d'autres opérations de la nature, c'est-à-dire, qu'il est nécessaire que certaines conditions soient réunies pour produire tels et tels effets; c'est une vérité incontestable, et qui, s'il était besoin de preuves pour la constater, se trouverait confirmée par ce qui arrive dans divers phénomènes physiques. Ainsi sans sécheresse dans l'atmosphère, vous ne pourrez développer que faiblement l'électricité; sans la chaleur, vous n'obtiendrez jamais la combinaison du plomb et de l'étain, qui est la soudure commune des plombiers; sans la lumière du soleil, vous ne verrez pas s'enflammer spontanément le mélange de parties égales en volume de chlore et d'hydrogène, etc., etc. Que ces condi-

tions soient extérieures ou physiques, comme celles que nous venons de vous citer; qu'elles soient intimes, ou morales, comme celles que MM. de Puy-ségur, Deleuze, etc., prétendent être indispensables au développement des phénomènes magnétiques, il suffit qu'elles existent et qu'elles soient exigées par eux, pour que la Commission ait dû se faire une obligation de chercher à les réunir, et un devoir de s'y soumettre. Pourtant nous n'avons dû, ni voulu nous dépouiller de cette inquiète curiosité qui nous portait en même temps à varier nos expériences et à mettre en défaut, si nous le pouvions, les pratiques et les promesses de certains magnétiseurs. Sous ce double rapport, nous avons cru devoir nous affranchir de l'obligation qu'ils imposent d'avoir une foi robuste, de n'être mûs que par l'amour du bien; nous avons cherché tout simplement à être des observateurs exacts, curieux et défiants.

Nous n'avons pas dû non plus chercher à expliquer ces conditions: c'eût été une question de pure controverse, et pour la solution de laquelle nous n'aurions pas été plus avancés que lorsqu'il s'agit d'expliquer les conditions en vertu desquelles s'exécutent les phénomènes physiologiques, et comment a lieu l'action des médicamens: ce sont des questions du même genre, et sur lesquelles la science n'a point encore prononcé.

Dans toutes les expériences que nous avons faites, le silence le plus rigoureux a toujours été observé, parce que nous avons pensé que dans le développe-

ment de phénomènes aussi délicats, l'attention du magnétiseur et du magnétisé ne devait être distraite par rien d'étranger; nous ne voulions pas, d'ailleurs, mériter le reproche d'avoir nui par des conversations ou par des distractions au succès de l'expérience; et nous avons toujours eu soin que l'expression de nos physionomies n'inspirât ni gêne au magnétiseur, ni doute au magnétisé; notre position, nous aimons à le répéter, a été constamment celle d'observateurs curieux et impartiaux. Ces diverses conditions, dont plusieurs avaient été recommandées dans les ouvrages du respectable M. Deleuze, ayant été bien établies, voici ce que nous avons vu.

La personne qui devait être magnétisée a été placée assise soit sur un fauteuil commode, soit sur un canapé, quelquefois même sur une chaise.

Le magnétiseur, assis sur un siège un peu plus élevé, en face et à un pied de distance d'elle, paraît se recueillir quelques momens, pendant lesquels il prend les pouces de la personne magnétisée, et reste dans cette position jusqu'à ce qu'il sente qu'il s'est établi entre les pouces de cette personne et les siens le même degré de chaleur. Alors il retire ses mains en les tournant en dehors, il les place sur les épaules environ une minute, et les ramène lentement, par une sorte de friction très légère, le long des bras jusqu'à l'extrémité des doigts; il recommence cinq ou six fois ce mouvement, que les magnétiseurs appellent *passé*; puis il pose ses mains au-dessus de la tête, les y tient un moment, les descend en passant devant le visage, à la dis-

tance d'un ou deux pouces , jusqu'à l'épigastre , où il s'arrête encore , tantôt en appuyant , tantôt sans appuyer ses doigts sur cette partie ; et il descend lentement le long du corps , jusqu'aux pieds. Ces passes se répètent la plus grande partie de la séance , et lorsqu'il veut la terminer , il les prolonge au-delà de l'extrémité des mains et des pieds , en secouant ses doigts à chaque fois ; enfin il fait devant le visage et la poitrine des passes transversales , à la distance de trois à quatre pouces , en présentant les deux mains rapprochées , et en les écartant brusquement.

D'autres fois il rapproche les doigts de chaque main , et les présente à trois ou quatre pouces de distance de la tête ou de l'estomac , en les laissant dans cette position pendant une ou deux minutes ; puis , les éloignant et les rapprochant alternativement de ces parties , avec plus ou moins de promptitude , il simule le mouvement tout naturel qu'on exécute lorsqu'on veut se débarrasser d'un liquide qui aurait humecté l'extrémité des doigts. Ces divers modes ont été suivis dans toutes nos expériences , sans nous attacher à l'un plutôt qu'à l'autre , souvent n'en employant qu'un , quelquefois nous servant de deux , et nous n'avons jamais été dirigés dans le choix que nous en avons fait par l'idée qu'un mode produirait un effet plus prompt et plus marqué que l'autre.

La Commission ne suivra pas dans l'énumération des faits qu'elle a observés l'ordre des temps dans lequel ils ont été recueillis ; il lui a paru plus con-

venable et surtout plus rationnel de vous les présenter classés selon le degré plus ou moins prononcé de l'action magnétique qu'elle a reconnu dans chacun d'eux.

Aussi nous avons établi les quatre divisions suivantes :

1^o. Les effets du magnétisme sont nuls chez les personnes bien portantes et chez quelques malades ;

2^o. Ils sont peu marqués chez d'autres ;

3^o. Ils sont souvent le produit de l'ennui , de la monotonie , de l'imagination ;

4^o. Enfin on les a vus se développer indépendamment de ces dernières causes , *très probablement* par l'effet du magnétisme seul.

§. I. EFFETS NULS.

Le Rapporteur de la Commission s'est soumis , à plusieurs reprises , à des expériences magnétiques. Une fois , entre autres , jouissant alors d'une santé parfaite , il a eu la constance de se tenir pendant trois quarts d'heure assis , dans la même position , les yeux fermés , dans une immobilité complète , et il déclare n'avoir ressenti dans cette épreuve aucune espèce d'effet , bien que l'ennui de la position et le silence absolu qu'il avait recommandé aux assistants eussent été très capables de produire le sommeil. M. Guéneau de Mussy a subi la même épreuve avec le même résultat. Dans une autre circonstance, où le Rapporteur était tourmenté par des douleurs rhumatismales très violentes et très opiniâtres, il

a fait l'essai du magnétisme à plusieurs reprises, et jamais il n'a obtenu de ce moyen le plus léger soulagement, quoique bien certainement l'acuité de ses souffrances lui fît désirer vivement de les voir disparaître ou du moins s'adoucir.

Le 11 novembre 1826, notre respectable collègue M. Bourdois éprouvait depuis deux mois un malaise qui exigeait de sa part une attention particulière pour sa manière habituelle de vivre. Ce malaise, nous disait-il, n'était pas son état normal; il en connaissait la cause et pouvait en fixer le point de départ. Dans ces conditions, qui, d'après l'assertion de M. Dupotet, étaient favorables au développement des phénomènes magnétiques, M. Bourdois fut magnétisé par ce même M. Dupotet, en présence de MM. Itard, Marc, Double, Guéneau et le Rapporteur. L'expérience commença à trois heures trente-trois minutes; le pouls alors battait quatre-vingt-quatre fois, nombre qui, au rapport de M. Double et de M. Bourdois, est celui de l'état normal. A trois heures quarante-une minutes on cessa l'expérience, et M. Bourdois n'a absolument rien éprouvé. Nous avons seulement noté que le pouls était descendu à soixante-douze pulsations, c'est-à-dire douze de moins qu'avant l'expérience.

Dans la même séance, notre collègue, M. Itard, atteint depuis huit ans d'un rhumatisme chronique, dont le siège était alors dans l'estomac, et souffrant dans ce même moment d'une crise habituelle attachée à sa maladie (ce sont ses expressions), a été magnétisé par M. Dupotet. A trois heures cin-

quante minutes son pouls bat soixante fois ; à trois heures cinquante-sept minutes il ferme les yeux ; à quatre heures trois minutes on cesse de le magnétiser. Il nous dit que , pendant le temps qu'il a eu les yeux ouverts , il a cru sentir l'impression du trajet des doigts se porter sur ses organes , comme s'ils avaient été frappés d'une bouffée d'air chaud ; mais qu'après les avoir fermés, et l'expérience continuant, il n'avait plus éprouvé la même sensation ; il ajoute qu'au bout de cinq minutes il a senti un mal de tête qui occupait tout le front et le fond des orbites, avec un sentiment de sécheresse à la langue, bien que la langue , observée par nous , fut très humide ; enfin il dit que la douleur qu'il éprouvait avant l'expérience et qu'il avait annoncée être dépendante de l'affection dont il se plaignait , avait disparu ; mais qu'elle était en général très mobile. Nous avons noté que le pouls était monté à soixante-quatorze pulsations , c'est-à-dire quatorze de plus qu'avant l'expérience.

Nous aurions pu très certainement vous rapporter d'autres observations dans lesquelles le magnétisme n'a eu aucune espèce d'action ; mais , outre l'inconvénient de citer des faits sans aucun résultat, nous avons pensé qu'il vous suffirait d'avoir connaissance de ce que trois membres de la Commission avaient expérimenté sur eux-mêmes, pour avoir une certitude plus complète de la vérité de nos recherches.

§. II. EFFETS PEU MARQUÉS.

Il ne vous aura pas échappé, Messieurs, que le dernier fait de la série précédente présentait un commencement d'action magnétique : nous l'avons placé à la fin de cette section pour servir de chaînon à ceux qui vont suivre.

M. Magnien, docteur en médecine, âgé de cinquante-quatre ans, demeurant rue Saint-Denis, n°. 202, marchant avec beaucoup de difficulté, par suite d'une chute faite, il y a plusieurs années, sur le genou gauche, et probablement aussi à cause d'un anévrisme du cœur auquel il a succombé au mois de septembre dernier (1831), a été magnétisé par le Rapporteur, les 18, 19, 20, 21, 22 et 23 août 1826 ; le nombre des pulsations a été moindre à la fin de cinq séances qu'au commencement ; ainsi il a baissé de 96 à 90, de 96 à 86, de 77 à 71, de 82 à 79, de 80 à 78 ; et dans la sixième ce nombre a été le même au commencement qu'à la fin, c'est-à-dire 83. Les inspirations ont été égales, à une seule exception où elles ont été à 20 au commencement et à 26 à la fin. M. Magnien a constamment éprouvé une sensation de fraîcheur dans toutes les parties vers lesquelles les doigts du magnétiseur ont été dirigés et maintenus long-temps dans la même direction. Ce phénomène ne s'est pas démenti une seule fois.

Notre collègue, M. Roux, qui se plaignait d'une affection chronique de l'estomac, a été magnétisé

six fois par M. Foissac , les 27 et 29 septembre , 1^{er} , 3 , 5 et 7 octobre 1827 ; il éprouva d'abord une diminution sensible dans le nombre des inspirations et des battemens du poulx , ensuite un peu de chaleur à l'estomac , une grande fraîcheur au visage , la sensation d'une vaporisation d'éther , même quand on n'exécutait point de passes devant lui , et enfin une disposition marquée au sommeil.

Anne Bourdin , âgée de vingt-cinq ans , demeurant rue du Paon , n^o. 15 , a été magnétisée les 17, 20 et 21 juillet 1826 , à l'Hôtel-Dieu , par M. Foissac , en présence du Rapporteur. Cette femme se plaignait d'une céphalalgie et d'une névralgie qui avait son siège dans l'œil gauche. Pendant les trois séances magnétiques qui lui ont été consacrées , nous avons vu les inspirations s'élever de 16 à 39 , de 14 à 20 , et les pulsations de 69 à 79 , de 60 à 68 , de 76 à 95. La tête s'est appesantie ; il y a eu quelques minutes de sommeil , de l'amélioration dans la céphalalgie ; mais il ne s'est opéré aucun changement dans la névralgie orbitaire.

Thérèse Tierlin a été magnétisée les 22 , 23 , 24 , 29 et 30 juillet 1826 ; elle était entrée à l'Hôtel-Dieu , se plaignant de douleurs dans le ventre et dans la région lombaire. Pendant les cinq séances magnétiques , nous avons vu les inspirations s'élever de 15 à 17 , de 18 à 19 , de 20 à 25 , et s'abaisser de 27 à 24 , et les pulsations s'élever de 118 à 125 , de 100 à 120 , de 100 à 113 , de 95 à 98 , de 117 à 120. Nous avons remarqué que cette femme sem-

blait avoir peur des mouvemens des doigts et des mains du magnétiseur ; qu'elle les fuyait , en retirant sa tête en arrière ; qu'elle les suivait pour ne pas les perdre de vue , comme si elle avait à en redouter un mal quelconque ; elle a été visiblement tourmentée pendant les cinq séances.

Nous avons observé chez elle de fréquens et longs soupirs , quelquefois entrecoupés , le clignotement et l'abaissement des paupières , le frottement des yeux , la déglutition assez fréquente de la salive , mouvement qui chez d'autres magnétisés a constamment précédé le sommeil , et enfin la disparition de la douleur de la région lombaire.

La Commission , en rapprochant ces différens faits , n'a voulu fixer votre attention que sur la série des phénomènes physiologiques qui se sont développés dans les deux derniers. Elle ne peut attacher aucune importance à cette amélioration partielle survenue dans les symptômes des très insignifiantes maladies de ces deux femmes. Si ces maladies existaient , le temps et le repos ont pu en triompher ; si elles n'existaient pas , comme il arrive trop souvent , la feinte a dû disparaître sans le magnétisme. Ainsi, Messieurs , nous ne vous les avons présentés que comme les premiers élémens , pour ainsi dire , de l'action magnétique , que vous verrez se prononcer davantage à mesure que nous parcourerons les autres divisions que nous avons établies.

§. III. EFFETS PRODUITS PAR L'ENNUI,
LA MONOTONIE ET L'IMAGINATION.

La Commission a eu plusieurs occasions de remarquer que la monotonie des gestes, que le silence religieux observé dans les expériences, que l'ennui occasionné par une position constamment la même, ont produit le sommeil chez plusieurs individus, qui cependant n'étaient pas soumis à l'influence magnétique, mais qui se *retrouvaient* dans les mêmes circonstances physiques et morales dans lesquelles précédemment on les avait endormis ; dans ces cas il nous a été impossible de ne pas reconnaître la puissance de l'imagination, puissance en vertu de laquelle ces individus croyant être magnétisés, éprouvaient les mêmes effets que s'ils l'avaient été. Nous citerons particulièrement les observations suivantes.

M^{lle}. Lemaitre, âgée de 25 ans, était affectée depuis trois ans d'une amaurose, quand elle entra à l'Hôtel-Dieu. Elle a été magnétisée les 7, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 juillet 1826. Nous ne répéterons pas ici les différens phénomènes qui ont marqué le commencement de l'action magnétique, et que nous avons détaillés dans la section précédente, tels que le clignotement, l'abaissement des paupières, le frottement des yeux comme pour se débarrasser d'une sensation incommode, l'inclination brusque de la tête et la déglutition de la sa-

live. Ce sont, comme nous vous l'avons dit, des signes que nous avons observés constamment et sur lesquels nous ne reviendrons plus. Nous dirons seulement que nous avons remarqué un commencement de somnolence à la fin de la troisième séance; que cette somnolence a été en croissant jusqu'à la onzième; qu'à dater de la quatrième, des mouvemens convulsifs des muscles du col et de la face, des mains, de l'épaule, se sont manifestés; et qu'à la fin de chaque séance, nous avons trouvé plus d'accélération dans le pouls qu'au commencement. Mais ce qui doit le plus fixer votre attention, c'est qu'après avoir été magnétisée dix fois, et avoir paru les huit dernières de plus en plus sensible à l'action du magnétisme, M. Dupotet, son magnétiseur, s'assit d'après l'invitation du rapporteur, à la onzième séance, le 20 juillet, derrière elle, sans faire aucun geste, sans avoir aucune intention de la magnétiser, et elle éprouva une somnolence plus marquée que les jours précédens, mais moins d'agitation et de mouvemens convulsifs. Du reste il ne s'est manifesté aucune amélioration dans l'état de sa vue depuis le commencement des expériences, et elle sortit de l'Hôtel-Dieu comme elle y était entrée.

Louise Ganot, domestique, demeurant rue du Battoir, n^o. 19, entrée à l'Hôtel-Dieu, le 18 juillet 1826, salle Saint-Roch, n^o. 17, pour y être traitée d'une leucorrhée, a été magnétisée par M. Dupotet, les 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 juillet 1826; elle était, nous a-t-elle dit, sujette à des attaques

de nerfs ; et , en effet , des mouvemens convulsifs de la nature de ceux qui caractérisent l'hystérie se sont constamment développés chez elle pendant toutes les séances magnétiques , tels que les cris plaintifs , la roideur et la torsion des membres supérieurs , la projection de la main vers l'épigastre , le renversement de tout le corps en arrière de manière à former un arc dont la concavité était dans le dos , et enfin quelques minutes de sommeil qui terminaient cette scène. A la sixième séance , le 26 juillet , M. Dupotet se placa en face d'elle et à deux pieds de distance , sans la toucher , sans faire un seul geste , mais avec la vive intention de la magnétiser ; l'agitation , les mouvemens convulsifs , des soupirs longs et entrecoupés , la roideur des bras ne tardèrent pas à se manifester comme dans les séances précédentes. Le lendemain 27 , la malade étant assise dans le grand fauteuil à joues dont on s'était servi dans les expériences précédentes , nous plaçons M. Dupotet derrière elle ; il se borne à diriger l'extrémité de ses doigts en face de la partie moyenne de son dos ; et par conséquent le derrière du fauteuil était interposé entre la magnétisée et le magnétiseur ; bientôt les mouvemens convulsifs des jours précédens se déclarent plus violemment , et souvent elle tourne la tête en arrière. Elle nous dit à son réveil qu'elle a exécuté ce mouvement parce qu'il lui semblait qu'elle était tourmentée par quelque chose qui agissait derrière elle. Enfin , après avoir observé les 26 et 27 juillet le développement des phénomènes magnétiques , produits

dans un cas, seulement par l'intention, et dans l'autre, par des gestes très simples (la direction des doigts), exécutés derrière et à l'insu de ladite dame Ganot, nous avons voulu expérimenter si les mêmes phénomènes se reproduiraient en l'absence du magnétiseur, et par le seul effet de l'imagination ; c'est ce qui est arrivé le 28 juillet. Mme. Ganot a été mise dans toutes les circonstances semblables à celles des autres épreuves ; même heure de la journée (cinq heures et demie du matin), même local, même silence, même fauteuil, mêmes assistants, mêmes préparatifs, tout, en un mot, était comme les six jours précédens ; il ne manquait que le magnétiseur, qui était resté chez lui... Les mêmes mouvemens convulsifs se sont déclarés, peut-être avec un peu moins de promptitude et de violence, mais toujours avec le même caractère.

Un homme âgé de 27 ans, sujet depuis quinze, à des attaques d'épilepsie, a été magnétisé quinze fois à l'Hôtel-Dieu, depuis le 27 juin jusqu'au 17 juillet 1826, par le Rapporteur de la Commission. Le sommeil a commencé à paraître à la quatrième séance, le 1^{er}. juillet ; il a été plus fort à la cinquième, le 2 du même mois ; dans les suivantes il a été assez léger et on l'interrompait facilement, soit par du bruit, soit par des questions ; le Rapporteur le magnétisa, dans les treizième et quatorzième, en se plaçant derrière le fauteuil dans lequel cet homme était assis ; à la quinzième séance, qui eut lieu le 17 juillet, on continua à le placer, comme cela avait été fait pour Mme. Ganot, dans les mêmes cir-

constances où il s'était trouvé depuis le commencement des expériences ; le Rapporteur se mit de même derrière son fauteuil , et les mêmes phénomènes de somnolence se manifestèrent , bien qu'il ne l'eût point magnétisé. Nous avons dû nécessairement conclure de cette série d'expériences que ces deux femmes et que cet épileptique ont éprouvé les mêmes effets lorsqu'ils étaient magnétisés , et lorsqu'ils croyaient l'être ; que par conséquent , l'imagination a suffi pour produire chez eux des phénomènes qu'avec peu d'attention ou qu'avec de la préoccupation d'esprit on aurait pu attribuer au magnétisme.

Mais nous nous empressons de déclarer qu'il est plusieurs autres cas , et aussi rigoureusement observés , dans lesquels il nous eût été difficile de ne pas admettre le magnétisme comme cause de ces phénomènes. Nous les plaçons dans notre quatrième classe.

§. IV. EFFETS DÉPENDANT TRÈS PROBABLEMENT DU MAGNÉTISME SEUL.

Un enfant de 28 mois , atteint comme son père , dont il sera parlé plus tard (p. 176), d'attaques d'épilepsie , fut magnétisé chez M. Bourdois , par M. Foissac , le 6 octobre 1827. Presqu'immédiatement après le commencement des passes , l'enfant se frotta les yeux , fléchit la tête de côté , l'appuya sur un des coussins du canapé où on l'avait assis ; bailla , s'agita , se gratta la tête et les oreilles , parut com-

battre le sommeil qui semblait vouloir l'envahir, et bientôt se releva, permettez-nous l'expression, en grognant; le besoin d'uriner le prit, et après qu'il l'eut satisfait, il fut encore magnétisé quelques instans; mais comme cette fois la somnolence n'était pas aussi prononcée, on cessa l'expérience (1).

Nous rapprochons de ce fait celui d'un sourd-muet, âgé de 18 ans, sujet depuis long-temps à des accès d'épilepsie très fréquens, sur lequel M. Itard voulut essayer l'action du magnétisme. Ce jeune homme a été magnétisé quinze fois par M. Foissac; nous ne dirons pas seulement ici que les accès épileptiques furent suspendus pendant les séances, et qu'ils ne revinrent qu'au bout de huit mois, retard sans exemple dans l'histoire de sa maladie; mais encore que les phénomènes appréciables que ce jeune homme éprouva pendant les expériences, furent la pesanteur des paupières, un engourdissement général, le besoin de dormir, et quelquefois même des vertiges.

Une action encore plus prononcée a été observée sur un membre de la Commission, M. Itard, qui le 11 novembre 1826, s'était soumis, comme nous l'avons dit, à des expériences, et n'avait ressenti aucun effet. Magnétisé par M. Dupotet, le 27 octobre 1827, il a éprouvé de l'appesantissement sans sommeil, un agacement prononcé des nerfs de la face, des mouvemens convulsifs dans les ailes du

(1) Plus tard, je l'ai mis en somnambulisme.

(Note de M. FOISSAC.)

nez, dans les muscles de la face et des mâchoires, un afflux dans la bouche d'une salive d'un goût métallique, sensation analogue à celle qu'il avait éprouvée par le galvanisme. Les deux premières séances ont provoqué une céphalalgie qui a duré plusieurs heures; et en même temps les douleurs habituelles ont beaucoup diminué. Un an après, M. Itard, qui avait des douleurs dans la tête, fut magnétisé dix-huit fois par M. Foissac. Le magnétisme a provoqué presque constamment un afflux de salive, et deux fois avec une saveur métallique; on observait peu de mouvemens et de contractions musculaires, si ce n'est quelques soubresauts dans les tendons des muscles des avant-bras et des jambes. M. Itard, nous a dit, que sa céphalalgie avait cessé chaque fois après une séance de 12 à 15 minutes; qu'elle n'existait plus à la 9^e., lorsqu'elle fut rappelée par une interruption de trois jours dans le traitement magnétique, et dissipée de nouveau par ce moyen; il a éprouvé pendant l'expérience la sensation d'un bien-être général, une disposition à un sommeil agréable, de la somnolence accompagnée de rêvasseries vagues et agréables; sa maladie subit, comme précédemment, une amélioration notable qui ne fut pas de longue durée après la cessation du magnétisme.

Ces trois observations ont paru à votre Commission tout-à-fait dignes de remarque. Les deux individus qui font le sujet des deux premières, l'un, cet enfant de 28 mois, l'autre, le sourd-muet, ignorent ce qu'on leur fait : l'un d'eux même n'est

pas en état de le savoir , et l'autre n'a jamais eu la moindre idée de ce qui concerne le magnétisme ; tous deux sont cependant sensibles à son action , et bien certainement on ne peut attribuer chez l'un ni chez l'autre cette sensibilité à l'imagination ; le ferait-on avec plus de raison dans l'observation que nous avons rapportée de M. Itard ?

Ce n'est point sur des hommes de notre âge , et comme nous , toujours en garde contre les erreurs de notre esprit et de nos sens , que l'imagination , telle que nous l'envisageons ici , a de la prise : elle est , à cette époque de la vie , éclairée par la raison , et dégagée de ces prestiges qui séduisent si facilement la jeunesse ; elle se tient en éveil , et la défiance , plutôt que la confiance , préside aux diverses opérations de notre esprit. Ces circonstances se sont heureusement rencontrées chez notre collègue ; et l'Académie le connaît trop bien pour ne pas admettre que ce qu'il dit avoir éprouvé , il l'a réellement éprouvé ; sa véracité a été la même , et le 11 novembre 1826 , lorsqu'il a déclaré n'avoir rien ressenti , et le 27 octobre 1827 , quand il affirme devant nous avoir été sensible à l'action du magnétisme.

La somnolence observée dans les trois faits que nous venons de rapporter , nous a paru être le passage de l'état de veille à celui que l'on appelle le *sommeil magnétique* , ou *somnambulisme* , mots que la Commission a trouvés impropres , pouvant donner de fausses idées ; mais que , dans l'impossibilité de les changer , elle a été forcée d'adopter.

Quand l'individu, soumis à l'action magnétique, est en somnambulisme, les magnétiseurs nous assurent qu'il n'entend ordinairement que la personne qui le magnétise, et celles que l'on met en communication avec lui par le moyen de la jonction des mains ou d'un contact immédiat quelconque. Selon eux, les organes extérieurs des sens du somnambule sont tous ou presque tous assoupis, et cependant, il éprouve des sensations. Ils ajoutent que l'on dirait qu'il se réveille en lui un sens intérieur, une sorte d'instinct qui l'éclaire, tantôt sur sa conservation, tantôt sur celle des personnes avec lesquelles il est en rapport. Pendant tout le temps que dure le somnambulisme, il est, disent-ils, soumis à l'influence de celui qui le magnétise, et paraît lui obéir avec une docilité sans réserve, sans même que sa volonté fortement prononcée à l'intérieur, soit manifestée ni par un geste, ni par une parole (1).

Ce singulier phénomène, Messieurs, a paru à votre Commission un objet d'autant plus digne de son attention et de ses recherches, que, bien que Bailly eût paru l'entrevoir, il n'était cependant pas

(1) « Les magnétisés, dit l'illustre et infortuné Bailly, pag. 7 de son Rapport à l'Académie royale des Sciences, ont beau être plongés *dans un assoupissement apparent*, la voix du magnétiseur, *son regard, un signe les en retire*. On ne peut s'empêcher de reconnaître, à ces effets constans, une grande puissance qui agit les malades, les maîtrise, et dont celui qui magnétise semble être le dépositaire. »

connu , lorsque le magnétisme fut soumis à l'examen des commissaires du Roi , en 1784 , et qu'en outre , c'était pour l'étudier que M. Foissac avait , pour ainsi dire, *exhumé* la question du magnétisme. En effet, les mémoires de M. de Puységur, dans lesquels se trouvent exposées, pour la première fois, les observations de somnambulisme qu'il avait faites à sa terre de Buzancy , près Soissons , ne parurent qu'après les rapports des commissaires , à la fin de 1784 et en 1785.

Dans un sujet qui pouvait être si facilement exploité par le charlatanisme , et qui nous paraissait si éloigné de tout ce l'on connaissait jusqu'alors , vos Commissaires ont dû être très sévères sur le genre de preuves admises pour constater ce phénomène , et en même temps se tenir continuellement en garde contre l'illusion et la fourberie dont ils pouvaient craindre d'être les dupes.

La Commission réclame votre attention pour les observations suivantes , qu'elle a disposées de manière à vous offrir une progression toujours croissante des phénomènes du somnambulisme : c'était le moyen de vous les rendre de plus en plus évidens.

Mlle. Louise Delaplane , âgée de seize ans , demeurant rue Tirechape , n^o. 9 , avait une suppression menstruelle , accompagnée de douleurs , de tension et de gonflement dans le bas-ventre, lorsqu'elle entra à l'Hôtel-Dieu , le 13 juin 1826. Des sangsues appliquées à la vulve , des bains , et en général un traitement approprié ne produisant au-

cun soulagement, elle fut magnétisée par M. Fois-sac, les 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 juin 1826; elle s'endormit dans la première séance, au bout de huit minutes. On lui parle, elle ne répond pas; on jette près d'elle un paravent de fer-blanc, elle reste dans une complète immobilité; on brise avec force un flacon de verre, elle se réveille en sursaut. A la deuxième séance, elle répond par des signes de tête affirmatifs et négatifs aux questions qu'on lui adresse. Dans la troisième, elle donne à entendre que dans deux jours elle parlera et indiquera la nature et le siège de sa maladie. On la pince très fortement, au point de faire naître une ecchymose, elle ne donne aucun signe de sensibilité. On lui débouche sous le nez un flacon plein d'ammoniaque. Elle est insensible à une première inspiration. A la deuxième elle porte la main à son nez. A son réveil, elle se plaint de la douleur que lui cause la partie pincée et ecchymosée. On lui présente le même flacon d'ammoniaque, et à la première inspiration elle retire brusquement sa tête. Les parens de cette fille résolurent de la faire sortir de l'Hôtel-Dieu, le 30 du même mois, parce qu'ils avaient appris qu'on la magnétisait. Elle y fut cependant magnétisée encore quatre fois. Dans toutes ces épreuves elle ne parla jamais, et répondit seulement par signes aux diverses questions qu'on lui adressa. Nous ajouterons qu'insensible au chatouillement d'une plume introduite dans les narines, promenée sur les lèvres et sur les ailes du nez, au bruit d'une planche jetée brusquement sur une

table , elle se réveille au bruit d'un bassin de cuivre lancé sur le carreau et au bruit d'un sac d'écus qu'un autre jour l'on vide de haut dans ce même bassin.

Une autre fois , le 9 décembre 1826, M. Dupotet magnétise devant la Commission le nommé Baptiste Chamet, charretier à Charonne, qu'il avait magnétisé pour la dernière fois il y avait deux ou trois ans. Au bout de huit minutes, interpellé à diverses reprises pour savoir de lui s'il dort, il fait brusquement un signe de tête affirmatif ; plusieurs questions restent sans réponse. Comme il paraît souffrir, on lui demande ce qui lui fait mal, il indique avec la main la poitrine. On lui demande encore quelle est cette partie, alors il répond : c'est le foie ; et il indique toujours la poitrine. M. Guersent le pince très fortement au poignet gauche, et il ne témoigne aucune douleur. On lui ouvre la paupière, qui cède très difficilement à cette tentative, et on voit le globe de l'œil tourné comme convulsivement vers le haut de l'orbite, et la pupille notablement contractée.

La Commission a vu dans les deux observations qu'elle vient de rapprocher la première ébauche du somnambulisme, de cette faculté au moyen de laquelle les magnétiseurs disent que, dans le sommeil des organes extérieurs des sens, il se développe chez les magnétisés un sens intérieur et une espèce d'instinct capables de se manifester par des actes extérieurs raisonnés. Dans chacun des cas rapportés ci-dessus, la Commission a vu en effet, soit des réponses par signes ou par phrases à des questions

faites , soit des promesses à la vérité toujours déçues d'événemens qui n'arrivent pas , mais pourtant les premières traces de l'expression d'un commencement d'intelligence. Les trois observations suivantes vous prouveront avec quelle défiance on doit accueillir les promesses de certains prétendus somnambules.

M^{lle}. Joséphine Martineau , âgée de dix-neuf ans , demeurant rue Saint-Nicolas , no. 37 , était affectée depuis trois mois d'une gastrite chronique lorsqu'elle entra à l'Hôtel-Dieu , le 5 août 1826. Elle fut magnétisée par M. Dupotet , en présence du Rapporteur , quinze jours de suite , depuis le 7 jusqu'au 21 du même mois , deux fois , entre quatre et cinq heures du soir , et treize fois , de six à sept heures du matin. Elle a commencé à s'endormir dans la deuxième séance : et dans la quatrième elle a répondu aux questions qu'on lui adressait. Nous ne vous répéterons pas qu'à la fin de chaque séance , le pouls a été plus fréquent qu'au commencement ; qu'elle n'a conservé aucun souvenir de ce qui s'est passé dans le sommeil. Ce sont de ces phénomènes communs qui ont précédemment été bien constatés chez d'autres magnétisés. Il s'agit ici du somnambulisme , et c'est ce phénomène que nous avons cherché à observer sur M^{lle}. Martineau. Dans son sommeil , elle dit qu'elle ne voit pas les assistants , mais qu'elle les entend , et personne ne parle. Sur l'interpellation faite à cet égard , elle répond qu'elle les entend quand on fait du bruit ; elle dit qu'elle ne guérira que quand on l'aura purgée. Elle

désigne pour ce purgatif trois onces de manne et des pilules anglaises prises deux heures après la manne. Le lendemain et le surlendemain le Rapporteur ne donne pas de manne ; il administre quatre pilules de mie de pain en deux jours : elle a quatre garde-robes pendant ces deux jours. Elle dit qu'elle se réveillera tantôt après cinq ou dix minutes de sommeil, et elle ne se réveille qu'après dix-sept et seize. Elle annonce que tel jour elle nous donnera des détails sur la nature de son mal. Ce jour arrive, et elle ne nous dit rien. Enfin chaque fois elle a été en défaut.

M. de Geslin, demeurant rue de Grenelle-Saint-Honoré, n^o. 37, écrivit à la Commission, le 8 juillet 1826, qu'il avait à sa disposition une somnambule, logée dans la même maison que lui, M^{me}. Couturier, âgée de trente ans, ouvrière en dentelles, qui, entre autres facultés, possédait celle de lire dans la pensée de son magnétiseur et d'exécuter les ordres qu'il lui transmettait mentalement. La proposition de M. de Geslin était trop importante pour ne pas être acceptée avec empressement. M. Guéneau et le Rapporteur se rendirent à son invitation ; M. de Geslin leur renouvela les assurances qu'il nous avait données dans sa lettre sur les facultés surprenantes de sa somnambule ; et après l'avoir endormie par les procédés ordinaires, il nous invita à lui faire connaître ce que nous désirions qu'il fît exécuter à cette personne.

L'un de nous, le Rapporteur, se plaça sur un bureau pour tenir une note exacte de tout ce qui se

passerait ; et l'autre , M. Guéneau , se chargea d'écrire les ordres que nous voulions faire transmettre à la magnétisée.

M. Guéneau écrivit sur un morceau de papier les mots suivans : *Allez vous asseoir sur un tabouret qui est en face du piano*. M. de Geslin se pénétrant de cette volonté , dit à la somnambule d'exécuter ce qu'il lui demande mentalement. Elle se lève de sa place , et se mettant devant la pendule : il est , dit-elle , neuf heures vingt minutes. M. de Geslin lui annonce que ce n'est pas là ce qu'il lui a demandé ; alors elle va dans la chambre voisine. On lui fait savoir qu'elle se trompe encore ; elle reprend sa place. On veut qu'elle se gratte le front , elle étend la main droite et n'exécute pas le mouvement commandé. On désire qu'elle s'asseye au piano , elle va à une croisée éloignée de six pieds du piano. Le magnétiseur se plaint qu'elle ne fait pas ce qu'il lui impose par sa pensée ; elle se lève et change de chaise. Nous demandons que lorsque M. de Geslin lèvera la main , la somnambule lève la sienne , et qu'elle la tienne suspendue jusqu'à ce que celle du magnétiseur retombe. Elle lève la main , qui reste immobile et qui ne retombe que cinq minutes après celle de M. de Geslin. On lui présente le derrière d'une montre , elle dit qu'il est neuf heures trente-cinq minutes , et l'aiguille marque sept heures. Elle dit qu'il y a trois aiguilles , et il n'y en a que deux. On substitue une montre à trois aiguilles , et elle dit qu'il y en a deux , qu'il est neuf heures quarante minutes , et la montre marque

neuf heures vingt-cinq minutes. Elle se met en rapport avec M. Guéneau, et lui dit au sujet de sa santé des choses tout-à-fait erronées et en contradiction évidente avec ce que notre collègue avait écrit à ce sujet avant de se prêter à l'expérience. En résumé, cette dame Couturier n'a tenu aucune des promesses qui nous avaient été faites, et nous avons été autorisés à croire que M. de Geslin n'avait pas pris toutes les précautions convenables pour ne pas être induit en erreur, et que telle était la cause de sa croyance aux facultés extraordinaires qu'il lui attribuait.

M. Chapelain, docteur en médecine, demeurant cour Batave, n^o. 3, informa la Commission, le 14 mars 1828, qu'une femme de vingt-quatre ans, demeurant dans sa maison, et qui lui avait été adressée par notre collègue, M. Caille, avait annoncé dans l'état de somnambulisme magnétique, que le lendemain 15, à onze heures du soir, elle rendrait un toenia de la longueur du bras. La Commission avait un trop grand désir de voir le résultat de cette annonce pour négliger l'occasion qui lui était offerte. Messieurs Itard, Thillaye et le Rapporteur, auxquels se joignirent deux membres de l'Académie, MM. Caille et Virey, ainsi que le docteur Dance, actuellement médecin de l'hôpital Cochin, se rendirent le lendemain 15, à dix heures cinquante-sept minutes du soir, au domicile de cette femme. Elle fut à l'instant magnétisée par M. Chapelain, et endormie à onze. Elle annonce alors qu'elle voit dans son intérieur quatre morceaux de

vers dont le premier est enveloppé dans une peau ; que pour les rendre , il faudrait qu'elle prît de l'émétique et de la poudre aux vers. On lui objecte qu'elle avait dit qu'elle rendrait ce premier morceau à onze heures. Cette objection la contrarie ; elle se lève brusquement : le Rapporteur la saisit , s'assure qu'elle ne cache rien sous ses jupons , et l'asseoit sur une chaise percée qu'il avait bien visitée auparavant. Au bout de dix minutes , elle dit éprouver du chatouillement à l'anus ; elle se lève encore avec vivacité , et on profite de ce mouvement pour s'assurer que rien ne sort de l'anus. A onze heures quarante-deux minutes elle est réveillée , fait des efforts pour aller à la garde-robe et ne rend rien. M. Chapelain la magnétisa de nouveau ; l'endormit et lui donna à deux heures et demie du matin l'émétique qui procura des vomissemens sans morceaux de vers. Le 16 , à dix heures du matin , elle rendit par l'anus des matières fécales moulées dans lesquelles il n'y avait aucune apparence de vers.

Voilà donc trois faits bien constatés , et nous pourrions en citer d'autres , dans lesquels il y a eu bien évidemment erreur ou tentative de supercherie de la part des somnambules , soit dans ce qu'ils disaient entendre , soit dans ce qu'ils promettaient de faire , soit enfin dans ce qu'ils annonçaient devoir arriver. .

Dans cette position , et désirant ardemment éclaircir la question , nous pensâmes qu'il était essentiel , dans l'intérêt des recherches auxquelles nous nous livrions et pour nous soustraire aux dé-

ceptions du charlatanisme, de nous assurer s'il y avait quelque signe qui pût indiquer que le somnambulisme existait véritablement, c'est-à-dire, si le magnétisé endormi était. permettez-nous l'expression, plus qu'endormi, s'il était arrivé à l'état du somnambulisme.

M. Dupotet, dont il a déjà été question plusieurs fois, proposa, le 4 novembre 1826, à la Commission de la rendre témoin d'expériences dans lesquelles il mettrait dans toute son évidence la réalité du somnambulisme magnétique. Il s'engageait, et nous avons sa promesse signée par lui, à produire à volonté et hors de la portée de la vue des individus mis par lui en somnambulisme, des mouvemens convulsifs dans une partie quelconque de leur corps, par le fait seulement de la direction de son doigt vers cette partie. Il regardait ces convulsions comme le signe certain de l'existence du somnambulisme. La Commission profita de la présence de Baptiste Chamet pour faire sur lui les expériences nécessaires pour éclaircir et résoudre cette question. En conséquence, M. Dupotet l'ayant mis en somnambulisme, dirigea un doigt en pointe vers les siens; il en approcha même une tige métallique: aucun effet convulsif ne fut produit. Un doigt du magnétiseur fut dirigé de nouveau vers ceux du magnétisé; on vit dans les doigts index et médus des deux mains un léger mouvement semblable à la convulsion déterminée par la pile galvanique. Six minutes après, le doigt du magnétiseur dirigé vers le poignet gauche imprima à cette partie un

mouvement complet de convulsion ; et c'est alors que le magnétiseur annonça que dans cinq minutes *on ferait tout ce que l'on voudrait de cet homme*. Alors M. Marc , placé derrière ce dernier , indiqua que le magnétiseur devait chercher à agir sur l'index droit : il dirigea le sien vers cette partie , et c'est le gauche et la cuisse du même côté qui entrèrent en convulsion. Plus tard on dirigea les doigts vers les orteils ; aucun effet ne fut produit. On exécuta des passes antérieures. Messieurs Bourdois , Guersent et Guéneau de Mussy dirigèrent successivement leurs doigts vers ceux du magnétisé qui se contractèrent à leur approche. Plus tard on aperçut des mouvemens dans la main gauche , vers laquelle cependant aucun doigt n'était dirigé. Enfin on suspendit toute expérience pour vérifier si les mouvemens convulsifs n'avaient pas lieu quand on ne le magnétisait pas ; et ces mouvemens se renouvelèrent, mais plus faiblement.

La Commission en a conclu qu'il n'était pas besoin de l'approche des doigts du magnétiseur pour produire des convulsions , bien que M. Dupotet ajoutât que lorsqu'elles ont commencé à avoir lieu, elles pouvaient se reproduire d'elles-mêmes.

M^{lle}. Lemaitre , dont nous avons déjà parlé (p. 132), lorsqu'il s'est agi de l'influence de l'imagination sur la production des phénomènes magnétiques , a présenté aussi cette mobilité convulsive ; mais tantôt ces mouvemens , assez semblables pour leur prestesse à ceux que l'on éprouve par l'approche

d'une pointe électrique , avaient lieu dans une partie, par suite de l'approche des doigts , tantôt aussi , sans que cette dernière condition eût été remplie , nous les avons vu arriver plus ou moins de temps après la tentative qu'on faisait pour les développer. Plusieurs fois ce phénomène se montrait dans une séance ; il ne paraissait pas du tout dans l'autre. Enfin l'approche des doigts vers une partie était quelquefois suivie de convulsions dans un point différent.

Un nouvel exemple de ce phénomène est celui qui nous a été fourni par M. Chalet , consul de France à Odessa. M. Dupotet le magnétisa en notre présence , le 17 novembre 1826 ; il dirigea le doigt vers son oreille gauche ; et aussitôt on aperçut dans les cheveux qui sont derrière l'oreille , un mouvement que l'on attribua à la contraction des muscles de cette région ; on renouvela des passes avec une seule main , sans diriger le doigt vers l'oreille , et on aperçut dans l'oreille un mouvement général et brusque d'ascension. Un doigt fut ensuite dirigé vers la même oreille , et n'y produisit aucun effet.

C'est principalement sur M. Petit , âgé de trente-deux ans , instituteur à Athis , que les mouvemens convulsifs ont été déterminés avec le plus de précision par l'approche des doigts du magnétiseur. M. Dupotet le présenta à la Commission , le 10 août 1826 , en lui annonçant que cet homme était très susceptible d'entrer en somnambulisme , et que dans cet état , lui , M. Dupotet , pouvait à sa vo-

lonté , et sans l'exprimer par la parole , déterminer dans les parties que la Commission aurait désignées des mouvemens convulsifs apparens , par la seule approche de ses doigts. Il fut endormi très promptement ; et c'est alors que la Commission , pour prévenir tout soupçon d'intelligence , remit à M. Dupotet une note rédigée en silence à l'instant même , et dans laquelle elle avait indiqué par écrit les parties qu'elle désirait voir entrer en convulsion. Muni de cette instruction , il dirigea d'abord la main vers le poignet droit , qui entra en convulsion ; il se plaça ensuite derrière le magnétisé , et dirigea son doigt en premier lieu vers la cuisse gauche , puis vers le coude gauche , et enfin vers la tête. Ces trois parties furent presque aussitôt prises de mouvemens convulsifs. M. Dupotet dirigea sa jambe gauche vers celle du magnétisé ; celui-ci s'agita de manière à ce qu'il fût sur le point de tomber. M. Dupotet dirigea ensuite son pied vers le coude droit de M. Petit , et ce coude droit s'agita ; puis il porta son pied vers le coude et la main gauches , et des mouvemens convulsifs très forts se développèrent dans tout le membre supérieur. Un des commissaires , M. Marc , dans l'intention de prévenir davantage encore toute espèce de supercherie , lui mit un bandeau sur les yeux , et les expériences précédentes furent répétées avec une légère différence dans le résultat. D'après l'indication mimique et instantanée de plusieurs d'entre nous , M. Dupotet dirigea son doigt vers la main gauche : à son approche , les deux mains s'agitèrent. On désira

que l'action se portât à-la-fois sur les deux membres inférieurs. D'abord les doigts furent approchés sans résultat. Bientôt le somnambule remua d'abord les mains , puis se recula , puis agita les pieds. Quelques momens plus tard , le doigt approché de la main la fit retirer et produisit une agitation générale. MM. Thillaye et Marc dirigèrent les doigts sur diverses parties du corps , et provoquèrent quelques mouvemens convulsifs. Ainsi M. Petit a toujours eu , par l'approche des doigts , des mouvemens convulsifs , soit qu'on lui ait mis , soit qu'on ne lui ait pas mis un bandeau sur les yeux ; et ces mouvemens ont été plus marqués quand on a dirigé vers les parties soumises aux expériences une tige métallique , telle qu'une clef ou une branche de lunettes. En résultat , la Commission , quoique témoin de plusieurs cas dans lesquels cette faculté contractile a été mise en jeu par l'approche des doigts ou de tiges métalliques , a besoin de nouveaux faits pour apprécier ce phénomène , sur la constance et la valeur duquel elle ne se croit pas assez éclairée pour se prononcer.

Réduits par conséquent à nous en rapporter à notre inquiète surveillance , nous avons poursuivi nos recherches , et multiplié nos observations en redoublant de soins , d'attention et de défiance.

Vous vous rappelez peut-être , Messieurs , les expériences qui furent faites en 1820 , à l'Hôtel-Dieu , en présence d'un grand nombre de médecins dont quelques-uns sont membres de cette Académie , et sous les yeux du Rapporteur qui seul en concevait

le plan, en dirigeait tous les détails, et les consignait minute par minute dans un procès-verbal signé par chacun des assistans. Peut-être nous nous serions abstenus de vous en parler, sans une circonstance particulière qui nous fait un devoir de rompre le silence. Au milieu des discussions que la proposition de soumettre le magnétisme animal à un nouvel examen, avait soulevées dans le sein de l'Académie, un membre (1), qui du reste ne niait pas la réalité des phénomènes magnétiques, avait dit que tandis que les magnétiseurs proclamaient la guérison de M^{lle}. Samson, elle lui demandait à rentrer à l'Hôtel-Dieu, où, ajoutait-il, elle était *morte* par suite d'une lésion organique jugée incurable par les hommes de l'art.

Cependant cette même M^{lle}. Samson reparut, *six ans après cette prétendue mort*; et votre Commission, convoquée le 29 décembre 1826, pour faire sur elle des expériences, voulut avant tout s'assurer si la personne que lui présentait M. Dupotet, dont la bonne foi d'ailleurs lui était parfaitement connue, était bien la même que celle qui six ans auparavant avait été magnétisée à l'Hôtel-Dieu. MM. Bricheteau et Patissier, qui avaient assisté à ces premières expériences, eurent la complaisance de se rendre à l'invitation de la Commission; et, conjointement avec le Rapporteur, ils constatèrent et signèrent que c'était bien la même personne qui

(1) M. Récamier. *Voy.* p. 53.

avait été le sujet des expériences faites à l'Hôtel-Dieu en 1820, et qu'ils n'apercevaient en elle d'autre changement que celui qui annonce *une amélioration notable* dans la santé.

L'identité ainsi constatée, M^{lle}. Samson fut magnétisée par M. Dupotet en présence de la Commission. A peine les passes étaient-elles commencées que M^{lle}. Samson s'agita sur son fauteuil, se frotta les yeux, témoigna de l'impatience, se plaignit, et toussa d'une voix rauque qui rappela à MM. Bricheteau, Patissier et au Rapporteur, ce même timbre de voix qui les avait frappés en 1820, et qui alors, comme dans la circonstance présente, était pour eux l'indice d'un commencement d'action magnétique. Bientôt elle frappa du pied, appuya sa tête sur sa main droite et son fauteuil, et leur parut dormir. On lui souleva la paupière, et on vit, comme en 1820, le globe de l'œil tourné convulsivement en haut. Plusieurs questions lui furent adressées et restèrent sans réponse ; puis lorsqu'on lui en fit de nouvelles, elle fit des gestes d'impatience, et répondit avec mauvaise humeur qu'on ne devait pas la tourmenter. Enfin, sans en avoir prévenu qui que ce fût, le Rapporteur jeta en même temps sur le parquet, une table et une bûche qu'il avait placée sur cette table. Quelques-uns des assistants jetèrent un cri d'effroi, M^{lle}. Samson seule n'entendit rien, ne fit aucune espèce de mouvement, et continua à dormir du plus profond sommeil. On la réveilla quatre minutes après, en lui frottant les yeux circulairement avec les pouces.

Alors la même bûche fut jetée à l'improviste sur le parquet; le bruit fit tressaillir la magnétisée qui se plaignit très vivement du sentiment de la peur qu'on venait de lui causer, tandis que six minutes auparavant elle avait été insensible à un bruit beaucoup plus fort.

Vous avez tous également entendu parler d'un fait qui a fixé dans le temps l'attention de la Section de Chirurgie, et qui lui a été communiqué dans la séance du 16 avril 1829, par M. Jules Cloquet. La Commission a cru devoir le consigner ici comme une des preuves les moins équivoques de la force du sommeil magnétique. Il s'agit d'une dame P** (M^{me}. Plantin), âgée de 64 ans, demeurant rue Saint-Denis, n^o. 151, qui consulta M. Cloquet, le 8 avril 1829, pour un cancer ulcéré qu'elle portait au sein droit depuis plusieurs années, et qui était compliqué d'un engorgement considérable des ganglions axillaires correspondans. M. Chapelain, médecin de cette dame, qu'il magnétisait depuis quelques mois dans l'intention, disait-il, de dissoudre l'engorgement du sein, n'avait pu obtenir d'autre résultat qu'un sommeil très profond, pendant lequel la sensibilité paraissait anéantie, les idées conservant toute leur lucidité. Il proposa à M. Cloquet de l'opérer pendant qu'elle serait plongée dans le sommeil magnétique. Ce dernier qui avait jugé l'opération indispensable y consentit, et l'on décida qu'elle aurait lieu le dimanche suivant, 12 avril. La veille et l'avant veille, cette dame fut magnétisée plusieurs fois par M. Chape-

lain , qui la disposait lorsqu'elle était en somnambulisme à supporter sans crainte l'opération , et qui l'amena même à en causer avec sécurité , tandis qu'à son réveil , elle en repoussait l'idée avec horreur.

Le jour fixé pour l'opération , M. Cloquet en arrivant à dix heures et demie du matin , trouva la malade habillée et assise dans un fauteuil , dans l'attitude d'une personne paisiblement livrée au sommeil naturel. Il y avait à-peu-près une heure qu'elle était revenue de la messe qu'elle entendait habituellement à la même heure. M. Chapelain l'avait mise dans le sommeil magnétique depuis son retour ; la malade parla avec beaucoup de calme de l'opération qu'elle allait subir. Tout étant disposé pour l'opérer , elle se déshabilla elle-même , et s'assit sur une chaise.

M. Chapelain soutint le bras droit. Le bras gauche fut laissé pendant sur le côté du corps. M. *Pailoux* , élève interne de l'hôpital Saint-Louis , était chargé de présenter les instrumens et de faire les ligatures. Une première incision partant du creux de l'aisselle fut dirigée au-dessus de la tumeur jusqu'à la face interne de la mamelle. La deuxième commencée au même point , cerna la tumeur par en bas et fut conduite à la rencontre de la première. M. Cloquet disséqua avec précaution les ganglions engorgés , à raison de leur voisinage de l'artère axillaire , et extirpa la tumeur. La durée de l'opération a été de dix à douze minutes.

Pendant tout ce temps , la malade a continué à s'entretenir tranquillement avec l'opérateur , et n'a

pas donné le plus léger signe de sensibilité : aucun mouvement dans les membres ou *dans les traits*, aucun changement *dans la respiration* ni *dans la voix*, aucune émotion, *même dans le pouls*, ne se sont manifestés : la malade n'a pas cessé d'être dans l'état d'abandon et d'impassibilité automatiques où elle était quelques minutes avant l'opération. On n'a pas été obligé de la contenir, on s'est borné à la soutenir. Une ligature a été appliquée sur l'artère thoracique latérale, ouverte pendant l'extraction des ganglions. La plaie étant réunie par des emplâtres agglutinatifs et pansée, l'opérée fut mise au lit, toujours en état de somnambulisme dans lequel on l'a laissée quarante-huit heures. Une heure après l'opération, il se manifesta une légère hémorrhagie qui n'eut pas de suite. Le premier appareil fut levé le mardi suivant 14 ; la plaie fut nettoyée et pansée de nouveau : la malade ne témoigna aucune sensibilité ni douleur ; le pouls conserva son rythme habituel.

Après ce pansement, M. Chapelain réveilla la malade, dont le sommeil somnambulique durait depuis une heure avant l'opération, c'est-à-dire depuis deux jours. Cette dame ne parut avoir aucune idée, aucun sentiment de ce qui s'était passé ; mais, en apprenant qu'elle avait été opérée, et voyant ses enfans autour d'elle, elle en éprouva une très vive émotion que le magnétiseur fit cesser en l'endormant aussitôt (1).

(1) Voy. note 10^e.

La Commission a vu dans ces deux observations la preuve la plus évidente de l'abolition de la sensibilité pendant le somnambulisme ; et elle déclare que, bien qu'elle n'ait pas été témoin de la dernière, elle la trouve empreinte d'un tel caractère de vérité, elle lui a été attestée et répétée par un si bon observateur qui l'avait communiquée à la Section de Chirurgie, qu'elle n'a pas craint de vous la présenter comme le témoignage le moins contestable de cet état de torpeur et d'engourdissement provoqué par le magnétisme.

Au milieu des expériences dans lesquelles la Commission avait cherché à apprécier cette faculté de mettre en mouvement sans contact la contractilité des muscles de M. Petit, d'Athis, d'autres essais se faisaient sur lui pour observer un genre particulier de clairvoyance, la vision à travers les paupières fermées, dont on disait qu'il était doué pendant le somnambulisme.

Le magnétiseur nous avait annoncé que ce somnambule reconnaîtrait entre douze pièces de monnaie celle que lui, M. Dupotet, aurait tenue dans sa main. Le Rapporteur y plaça un écu de 5 fr. au millésime de l'an XIII, et le mêla ensuite à douze autres qu'il rangea en cercle sur une table. M. Petit désigna une de ces pièces ; mais elle était au millésime de 1812. Ensuite, on lui présenta une montre dont on avait dérangé les aiguilles, afin qu'elles n'indiquassent pas l'heure actuelle, et deux fois de suite M. Petit fut dans l'erreur sur l'indication de leur direction. On a voulu expliquer ces mécomptes en

nous disant que M. Petit perdait de sa lucidité depuis qu'il était magnétisé moins souvent ; et pourtant , dans la même séance , le Rapporteur a fait avec lui une partie de piquet , il a souvent cherché à le tromper , en annonçant une carte ou une couleur pour une autre , et la mauvaise foi du Rapporteur n'a pas empêché M. Petit de jouer juste , et de savoir la couleur du point de son adversaire. Nous devons ajouter que chaque fois que l'on a interposé un corps , une feuille de papier , un carton entre les yeux et l'objet à désigner , M. Petit n'a pu rien distinguer.

Si ces épreuves eussent été les seules dans lesquelles nous eussions cherché à reconnaître cette clairvoyance , nous en aurions conclu que ce somnambule ne la possédait pas ; mais dans l'expérience suivante , cette faculté parut dans tout son jour , et cette fois le succès répondit entièrement à ce que nous avait annoncé M. Dupotet.

M. Petit fut magnétisé le 15 mars 1826 , par lui , à huit heures et demie du soir , et endormi à-peu-près en une minute. Le Président de la Commission , M. Bourdois , s'assura que le nombre des pulsations avait diminué de vingt-deux par minute depuis qu'il était endormi , et que le pouls avait même quelque chose d'irrégulier. M. Dupotet , après avoir mis un bandeau sur les yeux du somnambule , dirige sur lui à plusieurs reprises ses doigts en pointe à deux pieds environ de distance. Aussitôt il se manifeste dans les mains et dans les bras vers lesquels était dirigée l'action , une con-

traction violente. M. Dupotet ayant également approché ses pieds de ceux de M. Petit, toujours sans contact, celui-ci les retire avec vivacité. Il se plaint d'éprouver dans les membres, sur lesquels l'action s'était portée, une vive douleur et une chaleur brûlante. M. Bourdois essaie de produire les mêmes effets ; il les obtient également, mais avec moins de promptitude, et à un degré plus faible.

Ce point bien établi, on s'occupe de reconnaître la clairvoyance du somnambule. Celui-ci ayant déclaré qu'il ne pouvait voir avec le bandeau, on le lui retire ; mais alors toute l'attention se porte à constater que les paupières sont exactement fermées. A cet effet, on tient presque constamment pendant les expériences une lumière au-devant des yeux de M. Petit, à la distance d'un ou deux pouces ; et plusieurs personnes eurent les yeux presque continuellement fixés sur les siens. Aucune ne put apercevoir le moindre écartement entre les paupières. M. Ribes fit même remarquer que leurs bords étaient superposés de manière que les cils se croisaient.

On examine aussi l'état des yeux, on les ouvre de force sans que le somnambule s'éveille ; et l'on remarque que la prunelle est portée en bas, et dirigée vers le grand angle de l'œil.

Après ces observations préliminaires, on procède à vérifier les phénomènes de *la vision avec les yeux fermés*.

M. Ribes, membre de l'Académie, présente un

catalogue qu'il tire de sa poche. Le somnambule , après quelques efforts , qui paraissent le fatiguer , lit très distinctement ces mots : *Lavater. Il est bien difficile de connaître les hommes.* Ces derniers mots étaient imprimés en caractères très fins. On lui met sous les yeux un passeport ; il le reconnaît et le désigne sous le nom de *passe-homme*. Quelques instans après , on substitue au passeport un port-d'armes , que l'on sait être presque en tout semblable au passeport , et on le lui présente du côté blanc. M. Petit peut seulement reconnaître que c'est une pièce encadrée et assez semblable à la première : on le retourne ; alors , après quelques instans d'attention , il dit ce que c'est , et lit distinctement ces mots : DE PAR LE ROI , et à gauche PORT D'ARMES. On lui montre encore une lettre ouverte : il dit ne pouvoir la lire , n'entendant pas l'anglais ; c'était en effet une lettre anglaise.

M. Bourdois tire de sa poche une tabatière sur laquelle était un camée encadré en or. Le somnambule ne peut d'abord le voir distinctement ; le cadre d'or l'éblouissait , disait-il. Quand on eut couvert le cadre avec les doigts , il dit voir l'emblème de la fidélité. Pressé de dire quel était cet emblème , il ajoute : *Je vois un chien ; il est comme dressé devant un autel.* C'est là en effet ce qui était représenté.

On lui montre une lettre fermée : il ne peut rien découvrir du contenu. Il suit seulement la direction des lignes avec le doigt ; mais il lit fort bien

l'adresse, quoiqu'elle contienne un nom assez difficile : *A M. de Rockenstrok*.

Toutes ces expériences fatiguaient extrêmement M. Petit. On le laissa un instant reposer ; puis, comme il aime beaucoup le jeu, on lui proposa, pour le délasser, de faire une partie de cartes. Autant les expériences de pure curiosité semblent le contrarier et le fatiguer, autant il fait avec aisance et dextérité ce qui lui fait plaisir, et ce à quoi il se porte de son propre mouvement.

Un des assistans, M. Raynal, ancien inspecteur de l'Université, fit avec M. Petit un cent de piquet et perdit. Celui-ci maniait les cartes avec la plus grande agilité et sans jamais se tromper. On essaya plusieurs fois inutilement de le mettre en défaut en soustrayant ou en changeant des cartes ; il comptait avec une surprenante facilité le nombre de points marqués sur la carte à marquer de son adversaire.

Pendant tout ce temps on n'avait cessé d'examiner les yeux et de tenir auprès d'eux une lumière ; on les avait toujours trouvés exactement fermés : on remarqua que le globe de l'œil semblait néanmoins se mouvoir sous la paupière et suivre les divers mouvemens des mains. Enfin M. Bourdois déclara que, selon toutes les vraisemblances humaines, et autant qu'on en pouvait juger par les sens, les paupières étaient exactement closes.

Pendant que M. Petit faisait une deuxième partie de piquet, M. Dupotet, sur l'invitation de M. Ribes, dirigea par derrière la main vers son

coude ; la contraction précédemment observée eut lieu de nouveau. Puis, sur la proposition de M. Bourdois, il le magnétisa par derrière , et toujours à un pied de distance , dans l'intention de l'éveiller. L'ardeur que le somnambule portait au jeu , combattait cette action ; et faisait que , sans le réveiller, elle le gênait et le contrariait. Il porta plusieurs fois la main derrière la tête , comme s'il y souffrait. Il tomba enfin dans un assoupissement qui paraissait être un sommeil naturel assez léger ; et quelqu'un lui ayant parlé dans cet état , il s'éveilla comme en sursaut. Peu d'instans après , M. Dupotet, toujours placé près de lui et à quelque distance, le plongea de nouveau dans le sommeil magnétique, et les expériences recommencèrent. M. Dupotet désirant qu'il ne restât aucune ombre de doute sur la nature d'une action physique exercée à volonté sur le somnambule, proposa de mettre à M. Petit tel nombre de bandeaux que l'on voudrait, et d'agir sur lui dans cet état. On lui couvrit en effet la figure jusqu'aux narines avec plusieurs cravates ; on tamponna avec des gants la cavité formée par la proéminence du nez et on recouvrit le tout d'une cravate noire descendant en forme de voile jusqu'au col. Alors on recommença de nouveau et de toutes les manières les essais d'action à distance, et constamment les mêmes mouvemens se manifestèrent dans les parties vers lesquelles la main ou le pied étaient dirigés.

Après ces nouvelles épreuves, M. Dupotet ayant ôté à M. Petit ses bandeaux , fit avec lui une par-

tie d'écarté pour le distraire. Il joua avec la même facilité qu'auparavant et gagna encore. Il mettait tant d'ardeur à son jeu qu'il resta insensible à l'influence de M. Bourdois, qui essaya inutilement pendant qu'il jouait d'agir sur lui par derrière et de lui faire exécuter un commandement volontaire.

Après sa partie, le somnambule se leva, se promena à travers le salon, écartant les chaises qui se trouvaient sur son passage, et alla s'asseoir à l'écart pour se reposer quelque temps loin des curieux et des expérimentateurs qui l'avaient fatigué. Là M. Dupotet le réveilla à plusieurs pieds de distance ; mais ce réveil ne fut pas complet, à ce qu'il paraît, car quelques instans après il s'assoupit ; il fallut faire de nouveaux efforts pour le réveiller complètement.

Eveillé, il a dit ne conserver aucun souvenir de ce qui s'était passé pendant son sommeil.

A coup sûr, si, comme M. Bourdois l'a consigné à part sur le procès-verbal de cette séance, *la constante immobilité des paupières et leurs bords superposés de manière que les cils paraissaient entrecroisés, sont des garanties suffisantes de la clairvoyance de ce somnambule à travers les paupières, il est impossible de refuser, sinon sa croyance, au moins son étonnement à tout ce qui s'est passé dans cette séance, et de ne pas désirer être témoin de nouvelles expériences pour pouvoir fixer son opinion sur l'existence et la valeur du magnétisme animal.*

Le vœu exprimé à cet égard par notre Président

n'a pas tardé à recevoir son exécution chez trois somnambules qui , outre cette clairvoyance observée sur le précédent , ont présenté des preuves d'une *intuition* et d'une *prévision* très remarquables , soit pour eux , soit pour d'autres.

Ici la sphère paraît s'agrandir : il ne s'agit plus de satisfaire une simple curiosité , de chercher à s'assurer s'il existe un signe qui puisse faire prononcer que le somnambulisme est réel ou simulé , si un somnambule peut lire les yeux fermés , se livrer pendant son sommeil à des combinaisons de jeux plus ou moins compliquées ; questions curieuses , intéressantes , dont la solution , celle de la dernière surtout , est , comme spectacle , un phénomène très extraordinaire ; mais qui , en véritable intérêt , et surtout en espérances sur le parti qu'en peut tirer la médecine , sont infiniment au-dessous de celles dont la Commission va vous donner connaissance.

Il n'est personne parmi vous , Messieurs , qui , dans tout ce qu'on a pu lui citer du magnétisme , n'ait entendu parler de cette faculté qu'ont certains somnambules , non seulement de déterminer le genre de maladies dont ils sont affectés , la durée , l'issue de ces maladies ; mais encore le genre , la durée , et l'issue des maladies des personnes avec lesquelles on les met en rapport. Les trois observations suivantes nous ont paru tellement importantes que nous avons cru devoir vous les faire connaître dans leur entier , comme présentant des exemples fort remarquables de cette intuition et

de cette prévision ; vous y trouverez en même temps la réunion de divers phénomènes qui n'ont pas été observés chez les autres magnétisés.

Paul Villagrand , étudiant en droit , né à Magnac-Laval (Haute-Vienne), le 18 mai 1803 , fut frappé , le 25 décembre 1825 , d'une attaque d'apoplexie avec paralysie de tout le côté gauche du corps. Après dix-sept mois de divers traitemens par l'acupuncture , un séton à la nuque , douze moxas le long de la colonne vertébrale , traitemens qu'il suivit soit chez lui , soit à la maison de santé , soit à l'hospice de perfectionnement , et dans le cours desquels il eut deux nouvelles attaques , il fut admis , le 8 avril 1827 , dans l'hôpital de la Charité. Bien qu'il eût éprouvé un soulagement notable des moyens mis en usage avant son entrée dans cet hôpital , il marchait avec des béquilles , sans pouvoir s'appuyer sur le pied gauche. Le bras du même côté exécutait bien divers mouvemens ; mais Paul ne pouvait le lever vers la tête. Il y voyait à peine de l'œil droit , et avait l'ouïe très dure des deux oreilles. C'est dans cet état qu'il fut confié aux soins de notre collègue , M. Fouquier , qui , outre la paralysie bien évidente , lui reconnut des symptômes d'hypertrophie du cœur.

Pendant cinq mois , il lui administra l'extrait alcoolique de noix vomique , le fit saigner de temps en temps , le purgea , et lui fit appliquer des vésicatoires. Le bras gauche reprit un peu de force , les maux de tête auxquels il était sujet s'éloignèrent , et son état resta stationnaire jusqu'au 29 août 1827 ,

époque à laquelle il fut magnétisé pour la première fois par M. Foissac, d'après l'ordre et sous la direction de M. Fouquier. Dans cette première séance, il éprouva une sensation de chaleur générale, puis des soubresauts dans les tendons. Il s'étonna d'être envahi, pour ainsi dire, par une envie de dormir, se frotta les yeux pour la dissiper, fit des efforts visibles et infructueux pour tenir ses paupières ouvertes, enfin, sa tête tomba sur sa poitrine, et il s'endormit. A dater de ce moment, la surdité et le mal de tête ont cessé. Ce n'est qu'à la neuvième séance que le sommeil devint profond ; et c'est à la dixième qu'il répondit par des sons inarticulés aux questions qu'on lui adressa ; plus tard, il annonça qu'il ne pourrait guérir qu'à l'aide du magnétisme, et il se prescrivit des synapismes, des bains de Bâges, et la continuation des pilules d'extrait de noix vomique. Le 25 septembre, la Commission se rendit à l'hôpital de la Charité, fit déshabiller le malade, et constata que le membre inférieur gauche était manifestement plus maigre que le droit, que la main droite serrait beaucoup plus fort que la gauche, que la langue tirée hors la bouche était portée vers la commissure droite, et que, dans la buccination, la joue droite était plus bombée que la gauche.

On magnétisa alors Paul, qui ne tarda pas à entrer en somnambulisme. Il récapitula ce qui était relatif à son traitement, et prescrivit que, dans le jour même, on lui appliquât un synapisme à chaque jambe pendant une heure et demie ; que le lende-

main on lui fit prendre un bain de Barèges, et qu'en sortant du bain, on lui mit des synapismes pendant douze heures sans interruption, tantôt à une place, tantôt à une autre; que le surlendemain, après avoir pris un second bain de Barèges, on lui tirât une palette et demie de sang du bras droit. Enfin il ajouta qu'en suivant ce traitement, le 28, c'est-à-dire trois jours après, il marcherait sans béquilles en sortant de la séance, où il dit qu'il faudrait encore le magnétiser. On suivit le traitement qu'il avait indiqué; et au jour dit, le 28 septembre, la Commission vint à l'hôpital de la Charité. Paul se rendit, appuyé sur ses béquilles, à la salle des conférences, où il fut magnétisé, comme de coutume, et mis en somnambulisme. Dans cet état, il assura qu'il retournerait à son lit sans béquilles, sans soutien. A son réveil, il demanda ses béquilles; on lui répondit qu'il n'en avait plus besoin. En effet il se leva, se soutint sur la jambe paralysée, traversa la foule qui le suivait, descendit la marche de la chambre d'expériences, traversa la deuxième cour de la Charité, monta deux marches; et arrivé au bas de l'escalier, il s'assit. Après s'être reposé deux minutes, il monta, à l'aide d'un bras et de la rampe, les vingt-quatre marches de l'escalier qui conduisit à la salle où il couchait; il alla à son lit sans appui, s'assit encore un moment, et fit ensuite une nouvelle promenade dans la salle, au grand étonnement de tous les malades qui, jusqu'alors, l'avaient toujours vu cloué dans son lit. A dater de ce jour, Paul ne reprit plus ses béquilles.

La Commission se réunit encore, le 11 octobre suivant, à l'hôpital de la Charité. On le magnétisa, et il annonça qu'il serait complètement guéri à la fin de l'année, si on lui établissait un séton deux pouces au-dessous de la région du cœur. Dans cette séance on le pinça à plusieurs reprises, on lui enfonça une épingle à une ligne de profondeur dans le sourcil et dans le poignet, sans qu'il donnât aucun signe de sensibilité.

Le 16 octobre, M. Fouquier reçut du Conseil général des hospices une lettre qui l'invitait à suspendre les expériences magnétiques qu'il avait commencées à l'hôpital de la Charité (1). On fut donc obligé de cesser l'usage du magnétisme, dont le malade ne pouvait, disait-il, assez louer l'efficacité. Alors M. Foissac le fit sortir de l'hôpital, et le plaça rue des Petits-Augustins, n^o. 18, dans une chambre particulière, où il continua son traitement.

Le 29 du même mois, la Commission se rendit chez le malade, pour examiner les progrès de sa guérison ; mais avant de le magnétiser, elle constata que la marche avait lieu sans béquilles, et qu'elle paraissait plus assurée que dans la séance précédente. Ensuite on lui fit essayer ses forces au dynamomètre. Pressé par la main droite, l'aiguille marquait 30 kilogrammes, et de la main gauche 12. Les deux mains réunies la firent monter à 31. On le magnétisa ; en quatre minutes le somnambulisme se déclara, et Paul assura qu'il se-

(1) Voy. ci-dessus, pag. 111.

rait totalement guéri le 1^{er}. janvier. On essaie ses forces : la main droite fait monter l'aiguille du dynamomètre à 29 kilogrammes (un de moins qu'avant le sommeil), la main gauche (la paralysée) à 26 (14 de plus qu'avant le sommeil), et les deux mains réunies à 45 (14 de plus qu'avant).

Toujours dans le somnambulisme il se lève pour marcher et franchit vivement l'espace ; il saute à cloche-pied sur le pied gauche ; il se met à genou sur le genou droit ; il se relève en se soutenant par la main gauche sur un assistant et en faisant porter sur le genou gauche tout le poids de son corps. Il prend et soulève M. Thillaye, le fait tourner sur lui-même, et se rasseoit l'ayant sur ses genoux. Il tire de toute sa force le dynamomètre et fait monter l'échelle de traction à seize myriagrammes. Sur l'invitation qu'on lui fait de descendre l'escalier, il quitte brusquement son fauteuil, prend le bras de M. Foissac, qu'il laisse à la porte, descend et remonte les marches deux à deux, trois à trois, avec une rapidité convulsive, qu'il modère cependant quand on lui dit de les franchir une à une. Aussitôt qu'il est réveillé, il perd cette augmentation étonnante de ses forces ; alors, en effet, le dynamomètre ne marque plus que trois myriagrammes trois quarts, c'est-à-dire douze un quart moins qu'avant le réveil. Sa démarche est lente, mais assurée ; il ne peut soutenir le poids de son corps sur la jambe gauche (la paralysée), et il essaie inutilement de soulever M. Foissac.

Nous devons noter, Messieurs, que, peu de

jours avant cette dernière expérience , ce malade avait perdu deux livres et demie de sang , qu'il avait encore deux vésicatoires aux jambes ; un séton à la nuque , un autre à la poitrine ; vous reconnaîtrez par conséquent avec nous quelle prodigieuse augmentation de forces le magnétisme avait développé dans les organes malades , celle des organes sains restant la même , puisque , pendant tout le temps qu'a duré le somnambulisme , la force totale du corps avait été plus que quadruplée.

Paul renonça par la suite à tout traitement médical. Il voulut seulement qu'on se bornât à le magnétiser ; et , vers la fin de l'année , comme il témoignait le désir d'être mis et maintenu pendant huit jours en somnambulisme pour que sa guérison fût complétée le 1^{er}. janvier , il fut magnétisé le 25 décembre ; et , à dater de ce jour , il resta en somnambulisme jusqu'au 1^{er}. janvier.

Pendant ce temps , il fut , à des intervalles inégaux éveillé environ douze heures , et dans ces courts momens de réveil on lui laissait croire qu'il n'était endormi que depuis quelques heures. Pendant tout son sommeil ses fonctions digestives se firent avec un surcroît d'activité.

Il était endormi depuis trois jours lorsque , accompagné de M. Foissac , il partit à pied le 28 décembre de la rue Mondovi et alla trouver M. Fouquier , à l'hôpital de la Charité , où il arriva à neuf heures. Il y reconnut les malades auprès desquels il était couché avant sa sortie , les élèves qui fai-

saient le service dans la salle , et il lut les yeux fermés , un doigt étant appliqué sur chaque paupière, quelques mots que lui présenta M. Fouquier.

Tout ce dont nous étions les témoins nous parut si étonnant, que la Commission voulant suivre jusqu'à la fin l'histoire de ce somnambule, se réunit le 1^{er}. janvier chez M. Foissac, où elle trouva Paul endormi depuis le 25 décembre. Il avait supprimé, quinze jours auparavant, les sétons de la nuque et de la poitrine, et s'était fait établir au bras gauche un cautère qu'il devait conserver toute la vie. Il déclarait, du reste, qu'il était guéri ; qu'en ne commettant aucune imprudence, il arriverait à un âge avancé, et qu'il succomberait à une attaque d'apoplexie. Éveillé, il sort de chez M. Foissac, il marche et court dans la rue d'un pas ferme et assuré. A son retour, il porte avec la plus grande facilité une personne présente qu'il n'avait pu soulever qu'avec peine pendant son sommeil (1).

Le 12 janvier, la Commission se rassembla de nouveau chez M. Foissac, où se trouvaient M. Em. de Las Cases, député, M. le comte de Rumigny, premier aide-de-camp du Roi, et M. Ségalas, membre de l'Académie. M. Foissac nous annonça qu'il allait endormir Paul ; que, dans cet état de somnambulisme, on lui appliquerait un doigt sur

(1) On voit dans cette expérience que les forces du malade diminuent en somnambulisme, à mesure qu'elles augmentent dans l'état de veille, et qu'il approche davantage du terme de la guérison.

(Note de M. FOISSAC.)

chaque œil fermé , et que , malgré cette occlusion complète des paupières , il distinguerait la couleur des cartes , qu'il lirait le titre d'un ouvrage et quelques mots ou lignes indiqués au hasard dans le corps même de l'ouvrage. Au bout de deux minutes de gestes magnétiques , Paul est endormi. Les paupières étant tenues fermées constamment et alternativement par MM. Fouquier , Itard , Marc et le Rapporteur , on lui présente un jeu de cartes neuves , dont on brise la bande de papier portant le timbre de la régie ; on les mêle , et Paul reconnaît facilement et successivement : les Roi de piqué , as de trèfle , dame de pique , neuf de trèfle , sept de carreau , dame de carreau et huit de carreau.

On lui présente , ayant les paupières tenues fermées par M. Ségalas , un volume dont le Rapporteur s'était muni. Il lit sur le titre : *Histoire de France* (1). Il ne peut lire les deux lignes intermédiaires , et lit sur la cinquième le nom seul *Anquetil* , qui y est précédé de la préposition *par*. On ouvre le livre à la page 89 , et il lit à la première ligne : *le nombre de ses....* il passe le mot *troupes* , et continue : *Au moment où on le croyait le plus occupé des plaisirs du carnaval....* Il lit également le titre courant *Louis* , mais ne peut lire le chiffre romain qui le suit. On lui présente un papier sur

(1) *Histoire de France , depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI* , par ANQUETIL ; 13 vol. in-8°. Paris , 1827. — Le passage lu par Paul est à la page 89 du 8^e. volume.

lequel on a écrit les mots *agglutination* et *magnétisme animal*. Il épèle le premier et prononce les deux autres. Enfin on lui présente le procès-verbal de cette séance ; il en lit assez distinctement la date et quelques mots plus lisiblement écrits que d'autres. Dans toutes ces expériences, les doigts ont été appliqués sur la totalité de la commissure de chaque œil, en pressant de haut en bas la paupière supérieure sur l'inférieure, et nous avons remarqué que le globe de l'œil avait été dans un mouvement constant de rotation, et paraissait se diriger vers l'objet soumis à la vision.

Le 2 février, Paul fut mis en somnambulisme chez MM. Scribe et Brémard, négocians, rue Saint-Honoré, n^o. 296. Le Rapporteur de la Commission était le seul membre présent à l'expérience. On ferma les paupières comme dans la précédente, et Paul lut dans l'ouvrage intitulé : *les Mille et une Nuits*, le titre, le mot *Préface* et la première ligne de cette préface, moins le mot *peu*. On lui présenta aussi un volume intitulé : *Lettres de deux Amies*, par M^{me}. Campan. Il distingua sur une estampe la figure de Napoléon ; il en montra les bottes, et dit qu'il y voyait deux femmes. Ensuite il lut couramment les quatre premières lignes de la page 3, à l'exception du mot *raviver*. Enfin il reconnut, sans les toucher, quatre cartes qu'on lui présenta successivement deux à deux : c'étaient le Roi de pique et le huit de cœur, la dame et le Roi de trèfle.

Dans une autre séance, qui eut lieu le 13 mars

suivant , Paul essaya inutilement de distinguer différentes cartes qu'on lui appliqua sur l'épigastre ; mais il lut encore , les yeux fermés , dans un livre ouvert au hasard , et cette fois ce fut M. Jules Cloquet qui lui boucha les paupières . Le Rapporteur écrivit aussi sur un morceau de papier deux noms propres : *Maximilien Robespierre* , qu'il lut également bien .

Les conclusions à tirer de cette longue et curieuse observation sont faciles ; elles découlent naturellement de la simple exposition des faits que nous avons rapportés , et nous les établissons de la manière suivante : 1^o. un malade qu'une médecine rationnelle , faite par un des praticiens les plus distingués de la capitale , n'a pu guérir de la paralysie , trouve sa guérison dans l'emploi du magnétisme et dans l'exactitude avec laquelle on suit le traitement qu'il se prescrit lui-même quand il est en somnambulisme ; 2^o. dans cet état , ses forces sont notablement augmentées ; 3^o. il nous donne la preuve la plus irrécusable qu'il lit ayant les yeux fermés ; 4^o. enfin il prévoit l'époque de sa guérison , et cette guérison arrive (1).

L'observation suivante nous montrera cette prévision encore plus développée chez un homme du peuple tout-à-fait ignorant , et qui à coup sûr n'avait jamais entendu parler du magnétisme.

Pierre Cazot , âgé de vingt ans , ouvrier chape-

(1) Voy. note 11^e.

lier, né d'une mère épileptique, était sujet depuis dix ans à des attaques d'épilepsie qui se renouveau-
laient cinq à six fois par semaine, lorsqu'il entra à
l'hôpital de la Charité, dans les premiers jours
du mois d'août 1827. Il fut de suite magnétisé
par M. Foissac; il s'endormit à la troisième séance,
et devint somnambule à la dixième, qui eut
lieu le 19 août. Ce fut alors, à neuf heures du
matin, qu'il annonça que le jour même, à quatre
heures après midi, il aurait une attaque d'épilepsie;
mais qu'on pouvait la prévenir si on le magnétisait
un peu auparavant. On préféra vérifier l'exactitude
de sa prévision, et aucune précaution ne fut prise
pour s'y opposer. On se contenta de l'observer sans
qu'il s'en doutât. A une heure, il fut saisi d'une
violente céphalalgie; à trois heures, il fut forcé de
se mettre au lit, et à quatre heures précises l'accès
éclata: sa durée fut de cinq minutes. Le surlende-
main Cazot étant en somnambulisme, M. Fouquier
lui enfonça à l'improviste une épingle d'un pouce
de long entre l'index et le pouce de la main droite;
il lui perça avec la même épingle le lobe de l'oreille;
on lui écarta les paupières et on frappa plusieurs
fois la conjonctive avec la tête d'une épingle,
sans qu'il donnât le moindre signe de sensibi-
lité.

La Commission se rendit à l'hôpital de la Cha-
rité le 24 août, à neuf heures du matin, pour
suivre les expériences que M. Fouquier, l'un de
ses membres, avait le projet de continuer sur ce
malade.

Dans cette séance, M. Foissac se plaça en face, et à six pieds de distance de Cazot ; il le fixa, ne fit aucun geste avec les mains, garda le silence le plus absolu, et Cazot s'endormit en huit minutes. Trois fois on lui plaça sous le nez un flacon plein d'ammoniaque : sa figure se colora, la respiration s'accéléra ; mais il ne se réveilla pas. M. Fouquier lui enfonça dans l'avant-bras une épingle d'un pouce. On lui en introduisit une autre à une profondeur de deux lignes obliquement sous le sternum, une troisième obliquement aussi à l'épigastre, une quatrième perpendiculairement dans la plante du pied. M. Guersent le pinça à l'avant-bras, de manière à y laisser une ecchymose ; M. Itard s'appuya sur sa cuisse de tout le poids de son corps. On chercha à provoquer le chatouillement en promenant sous le nez, sur les lèvres, sur les sourcils, les cils, le col et la plante du pied un petit morceau de papier : rien ne put le réveiller. Nous le pressâmes de questions... Combien aurez-vous encore d'accès ? — Pendant un an. — Savez-vous s'ils seront rapprochés les uns des autres ? — Non. — En aurez-vous un ce mois-ci ? — J'en aurai un lundi 27, à trois heures moins vingt minutes. — Sera-t-il fort ? — Il ne le sera pas la moitié de celui qui m'a pris dernièrement. — Quel autre jour aurez-vous un nouvel accès ? — Après un mouvement d'impatience, il répond : D'aujourd'hui en quinze, c'est-à-dire le 7 septembre. — A quelle heure ? — A six heures moins dix minutes du matin.

La maladie d'un des enfans de Cazot le força

de sortir ce jour-là même, 24 août, de la Charité. Mais on convint de l'y faire revenir le lundi 27 au matin pour observer l'accès qu'il avait annoncé devoir arriver le même jour, à trois heures moins vingt minutes. Le concierge ayant refusé de le recevoir lorsqu'il s'y présenta, Cazot se rendit chez M. Foissac pour se plaindre de ce refus. Ce dernier préféra, nous a-t-il dit, dissiper cet accès par le magnétisme que d'en être seul témoin : nous n'avons pu par conséquent constater l'exactitude de cette prévision. Mais il nous restait encore à observer l'accès annoncé pour le 7 septembre. M. Fouquier ayant fait entrer Cazot le 6 à l'hôpital, sous prétexte de lui donner des soins qu'il ne pouvait recevoir hors de l'établissement, le fit magnétiser dans le courant de cette journée du 6 par M. Foissac, qui l'endormit par la seule action de sa volonté et la fixité de son regard. Dans ce sommeil Cazot répéta que le lendemain il aurait une attaque à six heures moins dix minutes, et qu'on pourrait la prévenir s'il était magnétisé un peu auparavant. A un signal convenu et donné par M. Fouquier, M. Foissac, dont Cazot ignorait la présence, le réveilla comme il l'avait endormi, par l'acte de sa volonté, malgré les questions qu'on adressait à ce somnambule, et qui n'avaient d'autre but que de lui cacher le moment où il devait être réveillé.

Pour être témoin du second accès, la Commission se réunit le 7 septembre, à six heures moins un quart du matin, dans la salle Saint-Michel, à la Charité. Là, elle apprit que, la veille, à huit

heures du soir, Cazot avait été saisi d'une douleur de tête qui l'avait tourmenté toute la nuit ; que cette douleur lui avait procuré la sensation d'un carillon, et qu'il avait eu des élancemens dans les oreilles. A six heures moins dix minutes , nous fûmes témoins de l'accès épileptique caractérisé par la roideur et la contraction des membres , la projection répétée et saccadée de la tête en arrière , la courbure arquée du corps en arrière , la clôture convulsive des paupières , la rétraction du globe de l'œil vers le haut de l'orbite , les soupirs , les cris , l'insensibilité au pincement , le serrement de la langue entre les dents. Tout cet appareil de symptômes a duré cinq minutes pendant lesquelles il y a eu deux remissions de quelques secondes chacune , et ensuite un brisement douloureux des membres et une lassitude générale.

Le 10 septembre , à sept heures du soir, la Commission se réunit chez M. Itard , pour continuer ses expériences sur Cazot. Ce dernier était dans le cabinet où la conversation s'était engagée avec lui jusqu'à sept heures et demie , moment auquel M. Foissac , arrivé depuis lui , et resté dans l'antichambre séparé du cabinet par deux portes fermées et à une distance de douze pieds, commença à le magnétiser. Trois minutes après , Cazot dit : *Je crois que M. Foissac est là, car je me sens abasourdi.* Au bout de huit minutes, il était complètement endormi. On le questionne, et il assure de nouveau que de ce jour en trois semaines, le 1^{er}. octobre, il aura un accès épileptique à midi moins deux minutes.

Il s'agissait d'observer avec autant de soin que nous l'avions fait le 7 septembre, l'accès épileptique qui avait été prédit pour le 1^{er}. octobre. A cet effet la Commission se rendit ce même jour à onze heures et demie, chez M. Georges, fabricant de chapeaux, rue des Ménétriers, n^o. 17, où Cazot demeurait et travaillait. Nous apprîmes de M. Georges, que Cazot était un ouvrier très rangé, d'une excellente conduite, et incapable soit par la simplicité de son esprit, soit par sa moralité, de se prêter à une supercherie quelconque; qu'il n'avait pas eu d'accès d'épilepsie depuis celui dont la Commission avait été témoin à l'hôpital de la Charité; que ne se sentant pas bien portant, il était resté dans sa chambre et qu'il ne travaillait pas; qu'il y avait dans ce moment auprès de lui un homme intelligent sur la véracité et la discrétion duquel on pouvait compter; que cet homme ne lui avait point dit qu'il avait prédit une attaque pour aujourd'hui; qu'il paraissait prouvé que, depuis le 10 septembre, M. Foissac avait eu des relations avec Cazot, mais sans qu'on pût en inférer qu'il lui eût rappelé sa prédiction, et qu'au contraire M. Foissac attachait une très grande importance à ce que personne ne parlât au malade de ce qu'il avait annoncé, etc. M. Georges monte à midi moins cinq minutes dans une pièce située au-dessous de celle où habite Cazot; et une minute après, il vient nous prévenir que l'accès a lieu. Nous montrons tous à la hâte, MM. Guersent, Thillaye, Marc, Guéneau de Mussy, Itard et le Rapporteur,

au sixième étage, où, étant arrivés, la montre d'un des Commissaires marquait midi moins une minute au temps vrai. Réunis autour du lit de Cazot, nous avons trouvé l'accès épileptique caractérisé par les symptômes suivans : roideur tétanique du tronc et des membres, renversement de la tête et par fois du tronc en arrière, rétraction convulsive par en haut du globe des yeux dont on ne voit que le blanc, injection très prononcée de la face et du col, contraction des mâchoires, convulsions fibrillaires partielles des muscles de l'avant-bras et du bras droit, bientôt après, opisthotonos tellement prononcé que le tronc était soulevé en arc de cercle, et que le corps n'avait d'autre appui que la tête et les pieds, lesquels mouvemens se sont terminés par une brusque détente. Peu de momens après cette attaque, c'est-à-dire après une minute de relâche, un nouvel accès semblable au précédent s'est déclaré. Il y a eu des sons inarticulés, la respiration était haletante ; par secousses, le larynx s'abaissant et s'élevant rapidement, et le pouls battant de cent trente-deux à cent soixante fois. Il n'y a pas eu d'écume à la bouche, ni de contraction du pouce vers la face palmaire. Au bout de six minutes, l'accès s'est terminé par des soupirs, l'affaissement des membres et l'ouverture des paupières. Le malade a fixé les assistans d'un air étonné, et il s'est plaint d'être courbaturé, surtout dans le bras droit.

Quoique la Commission ne pût douter de l'action bien réelle que le magnétisme produisait sur Cazot,

même à son insu et à une certaine distance, elle voulut encore en acquérir une preuve nouvelle. Et comme il avait été prouvé dans la dernière séance que M. Foissac avait eu avec lui des relations, dans lesquelles il aurait pu lui dire qu'il avait annoncé une attaque qui devait arriver le 1^{er} octobre, la Commission voulut aussi, en provoquant de nouvelles expériences sur Cazot, induire M. Foissac en erreur sur le jour où son épileptique aurait l'attaque, qu'il aurait annoncée d'avance. Par ce moyen nous nous mettions à l'abri de toute espèce de connivence, à moins qu'on ne suppose qu'un homme que nous avons toujours vu probe et loyal voulût s'entendre avec un homme sans éducation, sans intelligence, pour nous tromper. Nous avouons que nous n'avons fait ni à l'un ni à l'autre cette injure, et nous rendons la même justice à MM. Dupotet et Chapelain, dont nous avons eu plusieurs fois occasion de vous parler.

La Commission se réunit donc dans le cabinet de M. Bourdois, le 6 octobre, à midi, heure à laquelle Cazot y arriva avec son enfant. M. Foissac avait été invité à s'y rendre à midi et demi; il fut exact à l'heure dite, et resta dans le salon, à l'insu de Cazot, sans aucune communication avec nous. On alla cependant lui dire par une porte dérobée que Cazot était assis sur un canapé éloigné de dix pieds d'une porte fermée, et que la Commission désirait qu'il l'endormît et l'éveillât à cette distance lui restant dans le salon, et Cazot dans le cabinet.

A midi trente-sept minutes, pendant que Cazot

est occupé de la conversation à laquelle nous nous livrons, lorsqu'il examine les tableaux qui ornent le cabinet, M. Foissac, placé dans la pièce voisine, commence à le magnétiser; nous remarquons qu'au bout de quatre minutes, Cazot clignotte légèrement les yeux, qu'il a un air inquiet, et qu'enfin il s'endort en neuf minutes. M. Guersent, qui lui avait donné des soins à l'hôpital des Enfants, pour ses attaques d'épilepsie, lui demande s'il le reconnaît? réponse affirmative. M. Itard lui demande quand il aura un accès? il répond que ce sera d'aujourd'hui en quatre semaines (le 3 novembre), à quatre heures cinq minutes du soir. On lui demande ensuite quand il en aura un autre? il répond, après s'être recueilli et avoir hésité, que ce sera cinq semaines après celui qu'il vient d'indiquer, le 9 décembre, à neuf heures et demie du matin.

Le procès-verbal de cette séance ayant été lu en présence de M. Foissac, pour qu'il le signât avec nous, nous avions voulu, comme il a été dit ci-dessus, l'induire en erreur; et en le lui lisant avant de le faire signer aux membres de la Commission, le Rapporteur lut que le premier accès de Cazot aurait lieu le dimanche 4 novembre, tandis que le malade avait fixé le samedi 3. Il le trompa également sur le second, et M. Foissac prit note de ces fausses indications comme si elles étaient exactes; mais ayant, quelques jours après, mis Cazot en somnambulisme ainsi qu'il avait coutume de le faire pour dissiper ses maux de tête, il apprit de lui que c'était le 3 et non le 4 qu'il devait avoir son accès,

et il en avertit M. Itard le 1^{er}. novembre, croyant qu'il y avait eu erreur dans le procès-verbal, dont cependant M. Itard soutint la prétendue véracité.

La Commission prit de nouveau toutes les précautions convenables pour observer l'accès du 3 novembre; elle se rendit à quatre heures du soir chez M. Georges; elle apprit de lui, de sa femme, et d'un de ses ouvriers, que Cazot avait travaillé comme de coutume toute la matinée jusqu'à deux heures, et qu'en dînant il avait ressenti du mal de tête; que cependant il était descendu pour reprendre son travail; mais que le mal de tête augmentant, et qu'ayant eu un étourdissement, il était remonté chez lui et s'était couché et endormi. Alors MM. Bourdois, Fouquier et le Rapporteur montèrent, précédés de M. Georges, vers la chambre de Cazot; M. Georges y entra seul et le trouva profondément endormi, ce qu'il nous fit remarquer par la porte qui était entr'ouverte sur l'escalier. M. Georges lui parla haut, le remua, le secoua par le bras sans pouvoir le réveiller; et à quatre heures six minutes, au milieu des tentatives faites par M. Georges pour le réveiller, Cazot fut saisi des principaux symptômes qui caractérisent un accès d'épilepsie, et semblables en tout à ce que nous avons observé sur lui précédemment (p. 180).

Le second accès annoncé dans la séance du 6 octobre, pour le 9 décembre, c'est-à-dire deux mois auparavant, eut lieu à neuf heures et demie, un quart d'heure plus tard qu'il n'avait été prédit, et fut caractérisé par les mêmes phénomènes pré-

curseurs, et par les mêmes symptômes que ceux des 7 septembre, 1^{er} octobre et 3 novembre.

Enfin le 11 février 1828, Cazot fixa l'époque d'un nouvel accès au 22 avril suivant, à midi cinq minutes ; et cette annonce se vérifia comme les précédentes, à cinq minutes près, c'est-à-dire à midi dix minutes. Cet accès, remarquable par sa violence, par l'espèce de fureur avec laquelle Cazot se mordit la main et l'avant-bras, par les secousses brusques et répétées qui le soulevaient, dura depuis trente-cinq minutes, lorsque M. Foissac qui était présent le magnétisa. Bientôt l'état convulsif cessa pour faire place à l'état de somnambulisme magnétique pendant lequel Cazot se leva, se mit sur une chaise et dit qu'il était très fatigué ; qu'il aurait encore deux accès : l'un de demain en neuf semaines, à six heures trois minutes (25 juin). Il ne veut pas penser au deuxième accès, parce qu'il faut songer à ce qui arrivera auparavant (à ce moment il renvoie sa femme qui était présente), et il ajoute qu'environ trois semaines après l'accès du 25 juin il deviendra fou, que sa folie durera trois jours pendant lesquels il sera si méchant qu'il se battrait avec tout le monde ; qu'il maltraiterait même sa femme et son enfant ; qu'on ne devra pas le laisser avec eux, et qu'il ne sait pas s'il ne tuerait pas une personne qu'il ne désigne pas. Il faudra alors le saigner de suite des deux pieds. *Enfin, ajoute-t-il, je serai guéri pour le mois d'août ; et une fois guéri, la maladie ne me reprendra plus, quelles que soient les circonstances qui arrivent.*

C'est le 22 avril que toutes ces prévisions nous sont annoncées ; et deux jours après, le 24, Cazot, voulant arrêter un cheval fougueux qui avait pris le mors aux dents, fut précipité contre la roue d'un cabriolet qui lui fracassa l'arcade orbitaire gauche, et le meurtrit horriblement. Transporté à l'hôpital Beaujon, il mourut le 15 mai. On trouva à l'ouverture du crâne une meningite récente, des collections purulentes sous les tégumens du crâne, et à l'extrémité du plexus choroïde une substance jaunâtre intérieurement, blanche à l'extérieur, et renfermant de petites hydatides (1).

Nous voyons dans cette observation, un jeune homme sujet depuis dix ans à des attaques d'épilepsie pour lesquelles il a été successivement traité à l'hôpital des Enfants, à Saint-Louis, et exempté du service militaire. Le magnétisme agit sur lui quoiqu'il ignore complètement ce qu'on lui fait. Il devient somnambule. Les symptômes de sa maladie s'améliorent ; les accès diminuent de fréquence ; les maux de tête, son oppression disparaissent sous l'influence du magnétisme ; il se prescrit un traitement approprié à la nature de son mal, et dont il se promet la guérison. Magnétisé à son insu et de loin, il tombe en somnambulisme, et en est retiré avec la même promptitude que lorsqu'il était magnétisé de près. Enfin il indique avec une rare précision, un et deux mois d'avance le jour et l'heure où il doit avoir un accès d'épilepsie. Cependant

(1) Voy. note 12^e.

doué de sa prévision pour des accès aussi éloignés, bien plus pour des accès qui ne doivent jamais avoir lieu, il ne prévoit pas que dans deux jours il sera frappé d'un accident mortel.

Sans chercher à concilier tout ce qu'une pareille observation peut, au premier coup-d'œil, offrir de contradictoire, la Commission vous fera remarquer que les prévisions de Cazot ne sont relatives qu'à ses accès; qu'elles se réduisent à la conscience des modifications organiques qui se préparent et arrivent en lui comme le résultat nécessaire des fonctions intérieures; que ces prévisions, quoique plus étendues, sont tout-à-fait semblables à celles de certains épileptiques qui reconnaissent à divers symptômes précurseurs, comme la céphalalgie, les vertiges, la morosité, l'*aura épileptica*, qu'ils auront bientôt un accès. Serait-il étonnant que les somnambules dont, comme vous l'avez vu, les sensations sont extrêmement vives, pussent prévoir leurs accès long-temps d'avance, d'après quelques symptômes ou impressions intérieures qui échappent à l'homme éveillé? C'est de cette manière, Messieurs, que l'on pourrait entendre la prévision attestée par Arétée, dans deux endroits de ses immortels ouvrages, par Sauvage, qui en rapporte un exemple, et par Cabanis. Ajoutons que la prévision de Cazot n'est pas rigoureuse, absolue; qu'elle est conditionnelle, puisqu'en prédisant un accès il annonce qu'il n'aura pas lieu si on le magnétise, et qu'effectivement il n'a pas lieu; elle est toute organique, toute intérieure. Ainsi nous concevons pourquoi il n'a pas prévu un

événement tout extérieur : savoir que le hasard lui ferait rencontrer un cheval fougueux , qu'il aurait l'imprudence de vouloir l'arrêter, et qu'il recevrait une blessure mortelle. Il a donc pu prévoir un accès qui n'a dû jamais arriver. C'est l'aiguille d'une montre qui dans un temps donné doit parcourir une certaine portion du cercle d'un cadran, et qui ne la décrit pas, parce que la montre vient à être brisée.

Nous venons de vous offrir dans les deux observations précédentes deux exemples très remarquables de l'*intuition*, de cette faculté développée pendant le somnambulisme, et en vertu de laquelle deux individus magnétisés voyaient la maladie dont ils étaient atteints, indiquaient le traitement par lequel on devait la combattre, en annonçaient le terme, en prévoyaient les attaques. Le fait dont nous allons vous présenter l'analyse nous a offert un nouveau genre d'intérêt. Ici le magnétisé plongé dans le somnambulisme juge la maladie des personnes avec lesquelles il se met en rapport ; il en détermine la nature, et en indique le remède.

Mlle. Céline a été mise en somnambulisme en présence de la Commission, les 18 et 21 avril, 17 juin, 9 août, 23 décembre 1826, 13 et 17 janvier et 21 février 1827.

En passant de l'état de veille à celui de somnambulisme, elle éprouve un refroidissement de plusieurs degrés appréciable au thermomètre, sa langue devient sèche et rugueuse de souple et humide

qu'elle était auparavant; son haleine douce jusqu'alors est fétide et repoussante.

La sensibilité est presque abolie pendant la durée de son sommeil, car elle fait six inspirations ayant sous les narines un flacon rempli d'acide hydrochlorique, et elle n'en témoigne aucune émotion. M. Marc la pince au poignet; une aiguille à acupuncture est enfoncée de trois lignes dans la cuisse gauche, une autre de deux lignes dans le poignet gauche. On réunit ces deux aiguilles par un conducteur galvanique, des mouvemens convulsifs très marqués se développent dans la main, et M^{lle}. Céline paraît étrangère à tout ce qu'on lui fait. Elle entend les personnes qui lui parlent de près et en la touchant, et elle n'entend pas le bruit de deux assiettes que l'on brise à l'improviste à côté d'elle.

C'est lorsqu'elle est plongée dans cet état de somnambulisme que la Commission a reconnu trois fois chez elle la faculté de découvrir les maladies des personnes qu'elle touche, et d'indiquer les remèdes qu'il convient de leur opposer.

La Commission trouva parmi ses membres quelqu'un qui voulut bien se soumettre à l'exploration de cette somnambule; ce fut M. Marc. M^{lle}. Céline fut priée d'examiner avec attention l'état de la santé de notre collègue. Elle appliqua la main sur le front et la région du cœur, et au bout de trois minutes elle dit: que le sang se portait à la tête; qu'actuellement M. Marc avait mal dans le côté gauche de cette cavité; qu'il avait souvent de l'oppression surtout après avoir mangé; qu'il devait

avoir souvent une petite toux ; que la partie inférieure de la poitrine était gorgée de sang ; que quelque chose gênait le passage des alimens ; que cette partie (et elle désignait la région de l'appendice xiphoïde) était rétrécie ; que, pour guérir M. Marc, il fallait qu'on le saignât largement, que l'on appliquât des cataplasmes de ciguë, et que l'on fît des frictions avec du laudanum sur la partie inférieure de la poitrine ; qu'il bût de la limonade gommée, qu'il mangeât peu et souvent, et qu'il ne se promenât pas immédiatement après le repas.

Il nous tardait d'apprendre de M. Marc, s'il éprouvait tout ce que cette somnambule annonçait ; il nous dit qu'en effet, il avait de l'oppression lorsqu'il marchait en sortant de table ; que souvent, il avait de la toux, et qu'avant l'expérience il avait mal dans le côté gauche de la tête, mais qu'il ne ressentait aucune gêne dans le passage des alimens.

Nous avons été frappés de cette analogie entre ce qu'éprouve M. Marc, et ce qu'annonce la somnambule ; nous l'avons soigneusement annoté, et nous avons attendu une autre occasion pour constater de nouveau cette singulière faculté. Cette occasion fut offerte au Rapporteur, sans qu'il l'eût provoquée, par la mère d'une jeune demoiselle à laquelle il donnait des soins depuis fort peu de temps.

Mlle. de N***., fille de M. le marquis de N***., pair de France, âgée de vingt-trois à vingt-cinq ans, était atteinte depuis deux ans environ d'une hydropisie ascite, accompagnée d'obstructions nombreuses, les unes du volume d'un œuf, d'autres du volume du

poing, quelques-unes du volume d'une tête d'enfant, et dont les principales avaient leur siège dans le côté gauche du ventre. L'extérieur du ventre était inégal, bosselé; et ces inégalités correspondaient aux obstructions dont la capacité abdominale était le siège. M. Dupuytren, avait déjà pratiqué dix ou douze fois la ponction à cette malade, et avait toujours retiré une grande quantité d'albumine claire, limpide, sans odeur, sans aucun mélange. Le soulagement suivait toujours l'emploi de ce moyen.

Le Rapporteur a été présent trois fois à cette opération; et il fut facile à M. Dupuytren et à lui de s'assurer du volume, et de la dureté de ces tumeurs, par conséquent, de reconnaître leur impuissance pour la guérison de cette malade. Ils prescrivirent néanmoins différens remèdes, et ils attachèrent quelque importance à ce que M^{lle}. de N***. fut mise à l'usage du lait d'une chèvre à laquelle on ferait des frictions mercurielles.

Le 21 février 1827, le Rapporteur alla chercher M. Foissac et M^{lle}. Céline, et il les conduisit dans une maison, rue du Faubourg-du-Roule, sans leur indiquer ni le nom, ni la demeure, ni la nature de la maladie de la personne qu'il voulait soumettre à l'examen de la somnambule.

La malade ne parut dans la chambre où se fit l'expérience que quand M. Foissac eut endormi M^{lle}. Céline; et alors, après avoir mis une de ses mains dans la sienne, elle l'examina pendant huit minutes, non pas comme le ferait un médecin en pressant l'abdomen, en le percutant, en le scrutant

dans tous les sens ; mais seulement en appliquant légèrement la main à plusieurs reprises sur le ventre , la poitrine , le dos et la tête.

Interrogée pour savoir d'elle ce qu'elle aurait observé chez mademoiselle de N***., elle répondit que tout le ventre était malade, qu'il y avait un squirrhe et une grande quantité d'eau du côté de la rate ; que les intestins étaient très gonflés, qu'il y avait des poches où des vers étaient renfermés ; qu'il y avait des grosseurs du volume d'un œuf dans lesquelles étaient contenues des matières puriformes, et que ces grosseurs devaient être douloureuses ; qu'il y avait au bas de l'estomac une glande engorgée, de la grosseur de trois de ses doigts ; que cette glande était dans l'intérieur de l'estomac et devait nuire à la digestion ; que la maladie était ancienne, et qu'enfin M^{lle}. de N***. devait avoir des maux de tête. Elle conseilla l'usage d'une tisanne de bourrache et de chiendent nitrée, de cinq onces de suc de pariétaire pris chaque matin, et de très peu de mercure pris dans du lait : elle ajouta que le lait d'une chèvre que l'on froterait d'onguent mercuriel, une demi-heure avant de la traire, conviendrait mieux (1) ; en outre elle prescrivit des

(1) Sans attacher une grande importance à cette singulière rencontre de la prescription faite par la somnambule de l'usage du lait d'une chèvre frictionnée d'onguent mercuriel avec cette même prescription recommandée à la malade par M. Dupuytren et par le Rapporteur, la Commission a dû consigner, dans son travail, cette coïncidence.

cataplasmes de fleurs de sureau constamment appliqués sur le ventre, des frictions sur cette cavité avec de l'huile de laurier, et à son défaut avec le suc de cet arbuste uni à l'huile d'amandes douces, un lavement de décoction de kina coupée avec une décoction émolliente. La nourriture devait consister en viandes blanches, laitage, farineux, point de citron. Elle permettait très peu de vin, un peu de rhum à la fleur d'orange, ou de la liqueur de menthe poivrée. Ce traitement n'a pas été suivi : et l'eût-il été, il n'aurait pas empêché la malade de succomber. Elle mourut un an après; l'ouverture du cadavre n'ayant pas été faite, on ne put vérifier dans tous ses détails ce qu'avait dit la somnambule.

Dans une circonstance délicate, où des médecins fort habiles, dont plusieurs sont membres de l'Académie, avaient prescrit un traitement mercuriel pour un engorgement des glandes cervicales qu'ils attribuaient à un vice vénérien, la famille de la malade qui était soumise à ce traitement, voyant survenir de graves accidens, voulut avoir l'avis d'une somnambule. Le Rapporteur fut appelé pour assister à cette consultation, et il ne négligea pas de profiter de cette nouvelle occasion d'ajouter encore à ce que la Commission avait vu. Il trouva une jeune femme, M^{me}. la comtesse de L. F.,

Elle la présente comme un fait dont le Rapporteur garantit l'authenticité, mais dont ni elle ni lui ne peuvent donner aucune explication.

ayant tout le côté droit du col profondément engorgé par une grande quantité de glandes rapprochées les unes des autres. L'une d'elles était ouverte, et donnait issue à une matière purulente jaunâtre.

Mlle. Céline, que M. Foissac magnétisa en présence du Rapporteur, se mit en rapport avec la malade, et dit que l'estomac avait été attaqué par une substance *comme du poison*; que les intestins étaient légèrement enflammés; qu'il existait à la partie supérieure droite du col une maladie scrofuleuse qui avait dû être plus considérable qu'elle ne l'était à présent; qu'en suivant un traitement qu'elle allait prescrire, il y aurait de l'amélioration dans quinze jours ou trois semaines. Ce traitement consistait en huit sangsues au creux de l'estomac, quelques grains de magnésie, des décoctions de gruau, un purgatif salin toutes les semaines, deux lavemens chaque jour, l'un de décoction de kina, et, immédiatement après, un autre de racines de guimauve, des frictions d'éther sur les membres, un bain toutes les semaines; et pour nourriture, du laitage, des viandes légères, et l'abstinence du vin. On suivit ce traitement pendant quelque temps, et il y eut une amélioration notable. Mais l'impatience de la malade, qui trouvait que le retour vers la santé n'était pas assez rapide, déterminna la famille à convoquer une nouvelle réunion de médecins. Il y fut décidé que la malade serait soumise à un nouveau traitement mercuriel. Le Rapporteur cessa alors de la voir, et apprit qu'à la suite de l'administration du mercure elle

avait eu , du côté de l'estomac , des accidens très graves , qui la conduisirent au tombeau , après deux mois de vives souffrances. Un procès-verbal d'autopsie , signé par MM. Fouquier , Marjolin , Cruveilhier et Foissac , constata qu'il existait un engorgement scrofuleux ou tuberculeux des glandes du col , deux légères cavernes remplies de pus , résultant de la fonte des tubercules au sommet de chaque poumon ; la membrane muqueuse du grand cul-de-sac de l'estomac était presque entièrement détruite. Ces Messieurs constatèrent , en outre , que rien n'indiquait la présence d'une maladie vénérienne , soit récente , soit ancienne.

Il résulte de ces observations , 1^o. que dans l'état de somnambulisme Mlle. Céline a indiqué les maladies de trois personnes avec lesquelles on l'a mise en rapport ; 2^o. que la déclaration de l'une , l'examen que l'on a fait de l'autre , après trois ponctions , et l'autopsie de la troisième , se sont trouvés d'accord avec ce que cette somnambule avait avancé ; 3^o. que les divers traitemens qu'elle a prescrits ne sortent pas du cercle des remèdes qu'elle pouvait connaître , ni de l'ordre des choses qu'elle pouvait raisonnablement recommander ; et 4^o. qu'elle les a appliqués avec une sorte de discernement (1).

A tous ces faits , que nous avons si péniblement recueillis , que nous avons observés avec tant de défiance et d'attention , que nous avons cherché à

(1) Voy. note 13^e.

classer de la manière qui pût le mieux vous faire suivre le développement des phénomènes dont nous avons été les témoins, que nous nous sommes surtout efforcés de vous présenter dégagés de toutes les circonstances accessoires qui en auraient embarrassé et embrouillé l'exposition, nous pourrions ajouter ceux que l'histoire ancienne et même l'histoire moderne nous rapportent sur les prévisions qui se sont souvent réalisées, sur les guérisons obtenues par l'imposition des mains, sur les oracles, sur les extases, sur les convulsionnaires, sur les hallucinations, enfin sur tout ce qui, s'éloignant des phénomènes physiques expliquables, par l'action d'un corps sur un autre, rentre dans le domaine de la psychologie, et peut être considéré comme un effet dépendant d'une influence morale non appréciable par nos sens (1). Mais la Commission était instituée pour examiner *le somnambulisme*, pour faire des expériences sur ce phénomène qui n'avait pas été étudié par les Commissaires de 1784, et pour vous en rendre compte; elle serait donc sortie du cercle dans lequel vous l'aviez circonscrite, si, cherchant à appuyer ce qu'elle avait vu sur des autorités qui auraient observé des faits analogues, elle eût grossi son travail de faits qui lui auraient été étrangers. Elle a raconté avec impartialité ce qu'elle a vu avec défiance; elle a exposé avec ordre ce qu'elle a observé en diverses circonstances, ce qu'elle a suivi avec une attention autant minutieuse que continue.

(1) Voy. note 14^e.

Elle a la conscience que le travail qu'elle vous présente est l'expression fidèle de tout ce qu'elle a observé. Les obstacles qu'elle a rencontrés vous sont connus ; ils sont en partie cause du retard qu'elle a mis à vous présenter son Rapport, quoique depuis long-temps les matériaux en fussent entre ses mains. Toutefois nous sommes loin de nous excuser et de nous plaindre de ce retard, puisqu'il donne à nos observations un caractère de maturité et de réserve qui doit appeler votre confiance sur les faits que nous vous racontons ; loin de la prévention et de l'enthousiasme que vous pourriez nous reprocher, si nous les avions recueillis la veille. Nous ajoutons qu'il est loin de notre pensée de croire avoir tout vu ; aussi nous n'avons pas la prétention de vous faire admettre comme axiome qu'il n'y a de positif dans le magnétisme que ce que nous mentionnons dans notre Rapport. Loin de poser des limites à cette partie de la science physiologique, nous avons au contraire l'espoir qu'un *nouveau champ* lui est ouvert ; et garans de nos propres observations, les présentant avec confiance à ceux qui, après nous, voudront s'occuper du magnétisme, nous nous bornons à en tirer les conclusions suivantes, qui sont la conséquence nécessaire des faits dont l'ensemble constitue notre Rapport.

CONCLUSIONS.

1. Le contact des pouces ou des mains, les frictions, ou certains gestes que l'on fait, à peu de distance du corps, et appelés *passes*, sont les moyens employés pour se mettre en rapport, ou, en d'autres termes, pour transmettre l'action du magnétiseur au magnétisé.

2. Les moyens qui sont extérieurs et visibles ne sont pas toujours nécessaires, puisque, dans plusieurs occasions, la volonté, la fixité du regard, ont suffi pour produire les phénomènes magnétiques, même à l'insu des magnétisés.

3. Le magnétisme a agi sur des personnes de sexe et d'âge différens.

4. Le temps nécessaire pour transmettre et faire éprouver l'action magnétique, a varié depuis une demi-heure jusqu'à une minute.

5. Le magnétisme n'agit pas en général sur les personnes bien portantes.

6. Il n'agit pas non plus sur tous les malades.

7. Il se déclare quelquefois, pendant qu'on magnétise, des effets insignifiants et fugaces que nous n'attribuons pas au magnétisme seul, tels qu'un peu d'oppression, de chaleur ou de froid, et quelques autres phénomènes nerveux dont on peut se rendre compte sans l'intervention d'un agent particulier ; savoir, par l'espérance ou la

crainte, la prévention et l'attente d'une chose inconnue et nouvelle, l'ennui qui résulte de la monotonie des gestes, le silence et le repos observés dans les expériences, enfin par l'imagination, qui exerce un si grand empire sur certains esprits et sur certaines organisations.

8. Un certain nombre des effets observés nous ont paru dépendre du magnétisme seul, et ne se sont pas reproduits sans lui. Ce sont des phénomènes physiologiques et thérapeutiques bien constatés.

9. Les effets réels produits par le magnétisme sont très variés : il agite les uns, calme les autres ; le plus ordinairement il cause l'accélération momentanée de la respiration et de la circulation, des mouvemens convulsifs fibrillaires passagers ressemblant à des secousses électriques, un engourdissement plus ou moins profond, de l'assoupissement, de la somnolence, et dans un petit nombre de cas, ce que les magnétiseurs appellent *somnambulisme*.

10. L'existence d'un caractère unique propre à faire reconnaître dans tous les cas la réalité de l'état de somnambulisme n'a pas été constatée.

11. Cependant on peut conclure avec certitude que cet état existe, quand il donne lieu au développement des facultés nouvelles qui ont été désignées sous les noms de *clairvoyance*, d'*intuition*, de *prévision intérieure*, ou qu'il produit de grands changemens dans l'état physiologique, comme l'*insensi-*

bilité, un accroissement subit et considérable de forces, et quand cet effet ne peut être rapporté à une autre cause.

12. Comme parmi les effets attribués au somnambulisme il en est qui peuvent être simulés, le somnambulisme lui-même peut quelquefois être simulé, et fournir au charlatanisme des moyens de déception.

Aussi dans l'observation de ces phénomènes, qui ne se présentent encore que comme des faits isolés qu'on ne peut rattacher à aucune théorie, ce n'est que par l'examen le plus attentif, les précautions les plus sévères, et par des épreuves nombreuses et variées qu'on peut échapper à l'illusion.

13. Le sommeil provoqué avec plus ou moins de promptitude, et établi à un degré plus ou moins profond, est un effet réel, mais non constant, du magnétisme.

14. Il nous est démontré qu'il a été provoqué dans des circonstances où les magnétisés n'ont pu voir et ont ignoré les moyens employés pour le déterminer.

15. Lorsqu'on a fait tomber une fois une personne dans le sommeil magnétique, on n'a pas toujours besoin de recourir au contact et aux passes pour la magnétiser de nouveau. Le regard du magnétiseur, sa volonté seule, ont sur elle la même influence. Dans ce cas on peut non seulement agir sur le magnétisé, mais encore le mettre complètement en somnambulisme, et l'en faire sortir à son

insu, hors de sa vue, à une certaine distance, et au travers des portes fermées.

16. Il s'opère ordinairement des changemens plus ou moins remarquables dans les perceptions et les facultés des individus qui tombent en somnambulisme, par l'effet du magnétisme.

a. Quelques-uns, au milieu du bruit de conversations confuses, n'entendent que la voix de leur magnétiseur; plusieurs répondent d'une manière précise aux questions que celui-ci, ou que les personnes avec lesquelles on les a mis en rapport, leur adressent; d'autres entretiennent des conversations avec toutes les personnes qui les entourent: toutefois il est rare qu'ils entendent ce qui se passe autour d'eux. La plupart du temps, ils sont complètement étrangers au bruit extérieur et inopiné fait à leur oreille, tel que le retentissement de vases de cuivre vivement frappés près d'eux, la chute d'un meuble, etc.

b. Les yeux sont fermés, les paupières cèdent difficilement aux efforts qu'on fait avec la main pour les ouvrir; cette opération, qui n'est pas sans douleur, laisse voir le globe de l'œil convulsé, et porté vers le haut, et quelquefois vers le bas de l'orbite.

c. Quelquefois l'odorat est comme anéanti. On peut leur faire respirer l'acide muriatique ou l'ammoniac, sans qu'ils en soient incommodés, sans même qu'ils s'en doutent. Le contraire a lieu dans certains cas, et ils sont sensibles aux odeurs.

d. La plupart des somnambules que nous avons vus étaient complètement insensibles. On a pu leur

chatouiller les pieds, les narines et l'angle des yeux par l'approche d'une plume; leur pincer la peau de manière à l'ecchymoser; la piquer sous l'ongle avec des épingles enfoncées à l'improviste à une assez grande profondeur, sans qu'ils aient témoigné de la douleur, sans qu'ils s'en soient aperçus. Enfin, on en a vu une qui a été insensible à une des opérations les plus douloureuses de la chirurgie (1), et dont ni la figure, ni le pouls, ni la respiration n'ont pas dénoté la plus légère émotion.

17. Le magnétisme a la même intensité, il est aussi promptement ressenti à une distance de six pieds que de six pouces; et les phénomènes qu'il développe sont les mêmes dans les deux cas.

18. L'action à distance ne paraît pouvoir s'exercer avec succès que sur des individus qui ont été déjà soumis au magnétisme.

19. Nous n'avons pas vu qu'une personne magnétisée pour la première fois tombât en somnambulisme. Ce n'a été quelquefois qu'à la huitième ou dixième séance que le somnambulisme s'est déclaré.

20. Nous avons constamment vu le sommeil ordinaire, qui est le repos des organes des sens, des facultés intellectuelles et des mouvemens volontaires, précéder et terminer l'état de somnambulisme.

21. Pendant qu'ils sont en somnambulisme les

(1) M^{me}. Plantin. Voy. p. 1156.

magnétisés, que nous avons observés, conservent l'exercice des facultés qu'ils ont pendant la veille. Leur mémoire même paraît plus fidèle et plus étendue, puisqu'ils se souviennent de ce qui s'est passé pendant tout le temps et toutes les fois qu'ils ont été en somnambulisme.

22. A leur réveil, ils disent avoir oublié totalement toutes les circonstances de l'état de somnambulisme, et ne s'en ressouvenir jamais. Nous ne pouvons avoir, à cet égard d'autre garantie que leurs déclarations.

23. Les forces musculaires des somnambules sont quelquefois engourdies et paralysées. D'autres fois, les mouvemens ne sont que gênés, et les somnambules marchent ou chancèlent à la manière des hommes ivres, et sans éviter, quelquefois aussi en évitant les obstacles qu'ils rencontrent sur leur passage. Il y a des somnambules qui conservent intact l'exercice de leurs mouvemens; on en voit même qui sont plus forts et plus agiles que dans l'état de veille.

24. Nous avons vu deux somnambules distinguer, les yeux fermés, les objets que l'on a placés devant eux; ils ont désigné, sans les toucher, la couleur et la valeur des cartes; ils ont lu des mots tracés à la main, ou quelques lignes de livres que l'on a ouverts au hasard. Ce phénomène a eu lieu alors même qu'avec les doigts on fermait exactement l'ouverture des paupières.

25. Nous avons rencontré, chez deux somnambules, la faculté de prévoir des actes de l'orga-

nisme plus ou moins éloignés , plus ou moins compliqués. L'un d'eux a annoncé plusieurs jours, plusieurs mois d'avance, le jour, l'heure et la minute de l'invasion et du retour d'accès épileptiques ; l'autre a indiqué l'époque de sa guérison. Leurs prévisions se sont réalisées avec une exactitude remarquable. Elles ne nous ont paru s'appliquer qu'à des actes ou des lésions de leur organisme.

26. Nous n'avons rencontré qu'une seule somnambule qui ait indiqué les symptômes de la maladie de trois personnes avec lesquelles on l'avait mise en rapport. Nous avons cependant fait des recherches sur un assez grand nombre.

27. Pour établir avec quelque justesse les rapports du magnétisme avec la thérapeutique, il faudrait en avoir observé les effets sur un grand nombre d'individus, et avoir fait long-temps et tous les jours des expériences sur les mêmes malades. Cela n'ayant pas eu lieu, la Commission a dû se borner à dire ce qu'elle a vu dans un trop petit nombre de cas pour oser rien prononcer⁽¹⁾.

28. Quelques-uns des malades magnétisés n'ont ressenti aucun bien. D'autres ont éprouvé un soulagement plus ou moins marqué, savoir : l'un, la suspension de douleurs habituelles, l'autre le retour des forces ; un troisième un retard de plusieurs mois dans l'apparition des accès épileptiques, et

(1) Voy. note 15^e.

un quatrième la guérison complète d'une paralysie grave et ancienne.

29. Considéré comme agent de phénomènes physiologiques, ou comme moyen thérapeutique, le magnétisme devrait trouver sa place dans le cadre des connaissances médicales ; et par conséquent les médecins seuls devraient en faire ou en surveiller l'emploi, ainsi que cela se pratique dans les pays du Nord.

30. La Commission n'a pu vérifier, parce qu'elle n'en a pas eu l'occasion, d'autres facultés que les magnétiseurs avaient annoncé exister chez les somnambules. Mais elle a recueilli et elle communique des faits assez importants pour qu'elle pense que l'*Académie devrait encourager les recherches sur le magnétisme*, comme une *branche très curieuse de psychologie et d'histoire naturelle*.

Arrivée au terme de ses travaux, avant de clore ce Rapport, la Commission s'est demandée si, dans les précautions qu'elle a multipliées autour d'elle pour éviter toute surprise ; si dans le sentiment de constante défiance avec lequel elle a toujours procédé ; si, dans l'examen des phénomènes qu'elle a observés, elle a rempli scrupuleusement son mandat. Quelle autre marche, nous sommes-nous dit, aurions-nous pu suivre ? Quels moyens plus certains aurions-nous pu prendre ? De quelle défiance plus marquée et plus discrète aurions-nous pu nous pénétrer ? Notre conscience, Messieurs,

nous a répondu hautement que vous ne pouviez rien attendre de nous que nous n'ayons fait. Ensuite, avons-nous été des observateurs probes, exacts, fidèles ? C'est à vous qui nous connaissez depuis longues années, c'est à vous qui nous voyez constamment près de vous, soit dans le monde, soit dans nos fréquentes assemblées, de répondre à cette question. Votre réponse, Messieurs, nous l'attendons de la vieille amitié de quelques-uns d'entre vous, et de l'estime de tous.

Certes, nous n'osons nous flatter de vous faire partager entièrement notre conviction sur la réalité des phénomènes que nous avons observés, et que vous n'avez ni vus, ni suivis, ni étudiés avec et comme nous.

Nous ne réclamons donc pas de vous une croyance aveugle à tout ce que nous vous avons rapporté. Nous concevons qu'une grande partie de ces faits sont si extraordinaires, que vous ne pouvez pas nous l'accorder : peut-être nous-mêmes oserions-nous vous refuser la nôtre, si, changeant de rôle, vous veniez les annoncer à cette tribune à nous, qui, comme vous aujourd'hui, n'aurions rien vu, rien observé, rien étudié, rien suivi.

Nous demandons seulement que vous nous jugiez comme nous vous jugerions, c'est-à-dire que vous demeuriez bien convaincus que, ni l'amour du merveilleux, ni le désir de la célébrité, ni un intérêt quelconque, ne nous ont guidés dans nos travaux. Nous étions animés par des motifs plus élevés, plus dignes de vous, par l'amour de la science,

et par le besoin de justifier les espérances que l'Académie avait conçues de notre zèle et de notre dévouement.

Ont signé, BOURDOIS DE LA MOTTE, *Président* ;
FOUQUIER, GUÉNEAU DE MUSSY, GUERSENT, ITARD,
J. J. LEROUX, MARC, THILLAYE ; HUSSON, *Rap-
porteur*.

NOTA. MM. Double et Magendie, n'ayant point assisté aux expériences, n'ont pas cru devoir signer le Rapport.

Ce Rapport fut écouté par l'Académie avec le plus vif intérêt ; quelques-uns des adversaires du magnétisme essayèrent vainement de troubler le silence religieux de l'assemblée par des murmures d'improbation ; l'immense majorité réprima promptement leurs tentatives, et témoigna par de nombreux applaudissemens à l'honorable M. Husson, combien elle était satisfaite de son zèle, de ses talens et de son courage.

M. BOISSEAU prit la parole, pour demander qu'il fût fait une seconde lecture du Rapport : « Puis-
» qu'on nous entretient de *miracles*, dit-il, nous
» ne pouvons trop bien connaître les faits, pour
» *réfuter* ces miracles. » M. Husson s'excusa sur la longueur et la fatigue d'une telle lecture, et annonça que le manuscrit serait déposé sur le bureau où chacun pourrait le consulter à loisir. Un autre